



Séminaire international avec le Réseau Mena Latina en marge du Congrès de la J-USFP

*Les édifiants éclaircissements
de Driss Lachguar concernant
le dossier du Sahara marocain*

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9733

Vendredi 30 Septembre 2022

Clôture en apothéose des travaux du IX^{ème} Congrès national de la J-USFP

*Adhésion
déterminée et
permanente
de la Jeunesse
ittihadie à
toutes les
initiatives
dédiées à la
défense de
l'intégrité
territoriale*



Phs. Lmoussaoui

Lire page 3 et le communiqué final en pages 4 et 5

Séminaire international avec le Réseau Mena Latina en marge du Congrès de la J-USFP

Les édifiants éclaircissements de Driss Lachguar concernant le dossier du Sahara marocain

Actualité



En marge des assises du IXème Congrès de la Jeunesse itihadie, marquées par la présence de délégations de plusieurs organisations de jeunes de partis socialistes venues de différentes régions du monde, ladite J-USFP a organisé un séminaire international auquel a pris part notamment le réseau Mena Latina qui compte parmi ses composantes les organisations de jeunes des partis socialistes d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, dont la participation est dédiée, pour leur majorité, à la démythification d'amalgames éhontés véhiculés par certaines parties aux obscurs desseins.

Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, dans une allocution d'ouverture de cette rencontre avec le réseau international, qui inclut par ailleurs des partis de gauche et de verts, a révélé, de prime abord, qu'il est issu d'une tribu sahraouie dont sont originaires de nombreux dirigeants et membres du front dit « Polisario », y ayant grandi et au milieu de laquelle sont enterrés leurs parents.

Il a indiqué, là-dessus, qu'il existe deux grandes tribus au Sahara, en l'occurrence « Rguibat » et « Tekna » au sein desquelles vivent et évoluent plus de 200 mille Marocains dans un climat de parfaite sécurité, de stabilité, de sérénité et de large développement, contrairement à la situation de dé-



Il existe deux grandes tribus au Sahara, en l'occurrence "Rguibat" et "Tekna" au sein desquelles vivent et évoluent plus de 200 mille Marocains dans un climat de parfaite sécurité, de stabilité, de sérénité et de large développement

trousse et de contrainte avilissante dans laquelle se débattent les malheureux séquestrés des camps de Tindouf en territoire algérien, une population dont le réel effectif demeure un secret de polichinelle du fait du refus de l'Algérie de procéder à leur recensement par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, relevant l'entreprise mystificatrice et fallacieuse, déployée à travers la publication de photos d'enfants, exploitées dans le but de susciter la compassion de l'opinion publique internationale et d'engranger les aides humanitaires que les usurpateurs séparatistes détournent vers leurs comptes personnels à l'étranger.

A ce sujet, Driss Lachguar a invité l'assistance à s'interroger au sujet du véritable responsable de la détérioration de la situation de cette population à l'intérieur des camps de Tindouf. « Serait-ce le pouvoir marocain ou l'Etat algérien qui facilite leur séquestration au milieu de barbelés et d'explosifs ? », a-t-il martelé.

D'autre part, le Premier secrétaire de l'USFP a rappelé que les adeptes des véritables mouvements de libération à travers le monde privilégient souvent la confrontation de l'opinion avec son contraire quant à tout débat quelle que soit sa nature. Or, d'aucuns parmi les catégories bernées par des manœuvres mystificatrices refusent d'écouter l'autre opinion. De ce fait elles s'obstinent aveuglément à refuser d'admettre l'appel à la nécessité du dialogue avec ceux que les Sahraouis ont mandatés pour les représenter...

En incitant l'auditoire à recourir au référentiel historique qui indique, à n'en point douter, que cette région a toujours été sous souveraineté marocaine, Driss Lachguar a tout de même ajouté qu'«en tant que progressistes et socialistes, nous ne pouvons nous résoudre à émettre un jugement basé exclusivement sur l'histoire mais sur la logique actuelle en scrutant le degré de sécurité, de stabilité et de bien-être, ce dont manquent atrocement les séquestrés et détenus privés du droit de citoyenneté à l'intérieur des camps de Tindouf».

Par ailleurs, le dirigeant itihadia a tenu à démythifier l'amalgame inouï consistant à scander le mensonge de la lutte pour la décolonisation alors qu'il s'agit en fait d'une lutte pour l'intégrité territoriale et la souveraineté qui n'admet aucune ingérence



Etant socialistes, progressistes et démocrates, nous nous devons de militer en faveur du droit des séquestrés de Tindouf à la libre circulation, ne serait ce qu'en territoire algérien

étrangère, précisant que l'euphorie pétrolière et l'abondance des ressources financières du voisin de l'Est au lendemain de la guerre de 1973 lui ont permis d'utiliser les richesses accumulées dans une campagne de large propagande contre les intérêts du Maroc.

Evoquant ensuite la «plus grande fourberie» qui a consisté à considérer le référendum comme la forme préconisée de l'autodétermination et qui a été pourtant consentie par le Maroc en dépit de l'opposition de la gauche marocaine (...), Lachguar a relaté son expérience personnelle révélant les manœuvres du groupuscule séparatiste visant à fausser toutes les règles de l'opération référendaire projetée alors, ce qui avait amené les Nations unies à se rendre compte que le « référendum » était devenu impossible à réaliser.

Là-dessus, l'orateur a développé en rapportant qu'après 47 ans de vraies tentatives de résolution de ce différend, les Nations unies et l'opinion publique internationale ont abouti à la conviction qu'il fallait prendre en compte la position du Maroc et celle des séparatistes du Polisario, ce qui, selon elles, supposait que les deux parties devaient faire des concessions. Le Maroc, a noté Lachguar, a aussitôt obtenu par l'intermédiaire de la proposition de l'autono-

mie, initiative qui a d'ailleurs suscité l'approbation quasi-unanime des pays à travers le monde...

Dans le même ordre d'idées, après avoir mis en avant l'appréciation favorable de la majorité écrasante des pays de cette initiative courageuse, consacrée par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment la dernière, qui ont débouché sur les développements requis pour le règlement de ce dossier, le responsable itihadia a souligné que les Nations unies ont considéré que la formule des tables rondes était l'unique processus politique pacifique à même de résoudre ce conflit. Cependant, a-t-il fustigé, l'Algérie et ses protégés ne cessent de contrecarrer cet état de fait international dont la légalité et la pertinence sont approuvées par 87% des pays de la communauté internationale qui, en revanche, ne reconnaissent pas la prétendue république sahraouie.

Et de conclure qu'alors que le Maroc propose une solution politique en conformité avec la légalité internationale et exprime sa disposition à tendre la main pour la coopération et la complémentarité de l'ensemble des peuples de la région, il est confronté à la prétention incongrue à la création d'un Etat minuscule sous prétexte que cette entité fantôme est le seul représentant du « peuple sahraoui ».

« Je vous parle en tant que fils du Sahara et vous affirmez que ceux qui se trouvent sur le sol de leur Sahara jouissent pleinement de la stabilité et choisissent d'y résider pendant que nombreux sont parmi les séquestrés dans les camps qui entreprennent des tentatives sérieuses et périlleuses pour regagner leur patrie », a soutenu le Premier secrétaire de l'USFP avant d'ajouter : « Si nous sommes socialistes, progressistes et démocrates, nous nous devons de militer en faveur du droit de ces gens à la circulation libre, ne serait-ce qu'en territoire algérien, pour la liberté d'expression et ... ».

Il a poursuivi en déplorant la situation totalement mystifiée des droits de l'Homme. « Quels droits de l'Homme s'agissant du citoyen marocain séquestré à Tindouf derrière les barbelés... Alors qu'hélas les victimes sont prises pour des bourreaux pendant que le véritable bourreau bénéficie du soutien de ceux avec qui nous partageons les valeurs progressistes et démocratiques ».

Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires a mis, à la fin de son allocution, l'accent sur l'obligation qui incombe aux socialistes de s'activer pour mettre un terme à la souffrance de la population du Sahara et de la soutenir dans sa lutte pour le droit à la vie digne et non point de se ranger du côté de la thèse séparatiste, soulignant que les progressistes, les socialistes et la gauche ne doivent pas tolérer que les conflits régionaux puissent porter atteinte à la liberté de l'Homme et ses droits.

Rappelons que dans son discours d'ouverture du Congrès de la Jeunesse de l'USFP, Driss Lachguar a mis en avant la disposition du parti à pleinement contribuer dans le cadre de la diplomatie parallèle à toute démarche entreprise par le gouvernement ayant trait à la cause nationale.

Rachid Meftah

Clôture en apothéose des travaux du IX^{ème} Congrès national de la J-USFP



Le XI^{ème} Congrès national de la Chabiba itihadia s'est clôturé en beauté mercredi soir (28 septembre 2022) en élisant les instances dirigeantes de cette organisation parallèle de l'USFP.

Les travaux du Congrès, que ce soit au sein des commissions ou lors des séances plénières, ont été marqués par des débats et analyses sérieux, sereins, responsables et constructifs, ce qui dénote que les jeunes congressistes itihadis sont pleinement conscients que ce Congrès constitue une étape qualitative importante de l'histoire de la Jeunesse itihadi.

Lors de la séance de clôture tenue mercredi soir, les congressistes ont élu le Conseil national de l'organisation.

A rappeler que cette nouvelle instance décisionnelle de la Chabiba itihadia se compose de 189 membres, dans le respect des principes de parité et de représentativité des régions.

Par ailleurs, il est prévu que la présidence du XI^{ème} Congrès national invitera les membres du nouveau Conseil national à se réunir dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture du Congrès pour élire le nouveau bureau national, ainsi que le nouveau secrétaire de l'organisation.

Le Congrès a également approuvé, lors de la même séance, le communiqué final qui a assuré que le IX^{ème} Congrès national de la Jeunesse itihadi «constitue une étape charnière dans l'histoire de l'Organisation, car il introduit les fondements d'une nouvelle étape et d'un nouveau départ de la Jeunesse itihadi dont la teneur se

doit de renouveler et moderniser les méthodes, les mécanismes et les outils de l'action de la Jeunesse itihadi.

Le Congrès a également souligné l'adhésion totale de la Jeunesse itihadi «à toutes les initiatives dédiées à la défense de l'intégrité territoriale du Maroc et la poursuite de son militantisme, notamment au niveau des forums internationaux organisés par les ONG», tout en saluant «tous les efforts consentis par le Maroc pour préserver son intégrité territoriale et dont les résultats se concrétisent de jour en jour par la multiplication de la reconnaissance internationale de la souveraineté du Maroc sur son Sahara qui démontre que la seule voie de réso-

lution du conflit artificiel se trouve dans la solution politique proposée par le Maroc en cohérence avec la légalité internationale ».

A noter également qu'en marge du Congrès national de la Jeunesse itihadi, une conférence internationale sur la question du Sahara marocain a été organisée en présence de Driss Lachguar, Habib El Malki, des membres du Bureau politique et des représentants de plusieurs organisations de jeunesse des partis socialistes et des représentants du réseau Mena Latina qui comprend les jeunes des partis socialistes et progressistes de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient, de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

Cette conférence a porté sur la cause nationale et l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, et a eu pour objectif de dissiper les contrevérités que les ennemis de l'intégrité territoriale du Maroc relayent à propos du Sahara marocain et de la souveraineté du Royaume sur ses provinces du Sud.

Il convient de rappeler que le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, avait présidé la séance d'ouverture du IX^{ème} Congrès national de la Chabiba itihadi tenu au Complexe international de la jeunesse et de l'enfance de Bouznika, en présence notamment du président du Conseil national de l'USFP, Habib El Malki, des membres du Bureau politique du parti,

des représentants des partis socialistes étrangers, ainsi que des acteurs de la société civile marocaine.

«Vous êtes les légataires du grand projet itihadi. J'ai une totale confiance en vous. La Jeunesse itihadi d'aujourd'hui est l'avenir assuré de l'USFP», c'est ainsi que Driss Lachguar s'est adressé aux jeunes congressistes dans son discours d'ouverture prononcé en l'occasion.

«Je ne vous cache pas que les Congrès de la Jeunesse itihadi ont toujours constitué, pour moi, des moments d'autocritique, de questionnement et de mise à l'épreuve de nos choix. C'est un véritable thermomètre pour connaître l'état de santé du parti», a assuré Driss Lachguar qui fut l'un des fondateurs de la Chabiba itihadi dans les années 70, «dans des conditions difficiles sur le plan sécuritaire, politique et partisan», a-t-il précisé.

La Chabiba itihadi a choisi de placer son IX^{ème} Congrès national sous le slogan «Dignité, Liberté et Egalité». Pour le dirigeant socialiste, ce choix n'est pas fortuit. «C'est un slogan qui peut sembler à première vue, comme une reproduction des slogans des révolutions qui ont secoué notre région en 2011», a précisé Driss Lachguar qui soutient que ce slogan s'inscrit, au fond, dans le droit fil du slogan de l'USFP lors de sa fondation : «Libération, Socialisme et Démocratie». «La liberté est l'équipollent de la libération, la dignité du socialisme et la démocratie de l'égalité», a tenu à préciser le dirigeant itihadi. Et d'ajouter: «C'est un slogan qui résume les choix sociaux-démocrates modernistes, dans le sens d'une clarté idéologique incarnée par la défense des revendications légitimes des jeunes, des femmes, des classes moyennes et défavorisées».

Mourad Tabet



Communiqué final du IX^{ème} Congrès national de la J-USFP



Ci-dessous la traduction intégrale du communiqué final du IX^{ème} Congrès national de la J-USFP :

Le IX^{ème} Congrès national de la Jeunesse itihadie, tenu au complexe international de l'enfance et de la jeunesse de Bouznika au cours des 27, 28 et 29 septembre 2022 sous la devise « Dignité, liberté, égalité », après discussion et adoption unanime de la part de l'ensemble des congressistes des rapports moral et financier et suite à l'approbation de tous les amendements portant sur la résolution organisationnelle au niveau de la structure et la nature de l'instance décisionnelle de l'organisation, en en faisant une instance élue par le Congrès, prend acte avec une grande fierté des conditions favorables dans lesquelles se sont déroulés ses travaux dont la teneur s'est caractérisée par la maturation du débat concernant toutes les questions politiques et organisationnelles posées devant l'organisation pour la prochaine étape.

Par ailleurs, en rendant hommage aux travaux de la Commission préparatoire du Congrès, à la dynamique juvénile qui a marqué ses préparatifs depuis leur reprise après une rupture de deux ans du fait des répercussions de la pandémie de Covid-19 et à l'adhésion sérieuse et responsable de toutes les bases juvéniles à même de permettre à la Jeunesse itihadie de tenir ce congrès catégoriel tant quantitativement que qualitativement.

En notant également consciencieusement le rôle de la direction politique quant au suivi du processus de la préparation du Congrès dans le cadre du concept de l'accompagnement qui encadre les rapports entre la Jeunesse itihadie en tant que secteur partisan avec notre parti, l'Union socialiste des forces publiques.

En rendant hommage à la réussite des travaux de la séance d'ouverture, qui a été présidée par le Premier secrétaire Driss Lachgar et s'est distinguée par la présence de délégations de jeunes, amies politiques, syndi-

cales et civiles, de même qu'aux interventions desdites délégations qui ont exprimé leur fierté des relations solides qui les lient à la Jeunesse itihadie, une organisation omniprésente sur tous les fronts militants internationaux.

En louant la teneur de l'allo-



Adhésion déterminée et permanente de la Jeunesse itihadie à toutes les initiatives dédiées à la défense de l'intégrité territoriale

cution prononcée par le Secrétaire général au nom du Bureau national lors de la séance d'ouverture du Congrès, allocution ayant mis l'ensemble des congressistes, de l'assistance et des invités de l'organisation devant les enjeux exposés à travers les assises du Congrès.

En affirmant, en toute responsabilité que le IX^{ème} Congrès national de la Jeunesse itihadie se présente comme une étape charnière dans l'histoire de l'Organisation car il introduit les fondements d'une nouvelle étape et d'un nouveau départ de la Jeunesse itihadie dont la teneur se doit de renouveler et moderniser les méthodes, les mécanismes et les outils de l'action de la Jeunesse itihadie. Et cela est devenu aujourd'hui possible après l'adoption par le Congrès des options considérées comme des introductions essentielles au changement de la structure et la pratique de la Jeunesse itihadie à même de poursuivre ses rôles avant-gardistes en sa qualité d'organisation de jeunes s'activant avec et pour les jeunes.

Il déclare ce qui suit :

L'adhésion déterminée et permanente de la Jeunesse itihadie à toutes les initiatives dédiées à la défense de l'intégrité territoriale du Maroc et la poursuite de son militantisme, notamment au niveau des rencontres internationales organisées par les ONG qui considèrent la Chabiba itihadie comme partie intégrante de leurs instances, et ce, en vue de démystifier les thèses de la bande du Polisario et mettre à nu leur réalité en tant que bande d'intermédiaires, hélas du voisin de l'Est du Maroc qui s'active au nom de leur droit présumé à l'appartenance à un territoire avec lequel elle n'a aucun lien historique, en nourrissant une guerre contre le Maroc et les Marocains. En outre, dans ce cadre, le IX^{ème} Congrès de la Jeunesse itihadie, en rendant hommage à tous les efforts consentis par le Maroc pour préserver son intégrité territoriale et dont les résultats se concrétisent de jour en jour par la multiplication de la reconnaissance internationale de la Souveraineté du Maroc sur son Sahara

qui démontre que la seule voie de résolution du conflit artificiel se trouve dans la solution politique proposée par le Maroc en cohérence avec les dispositions de la légalité internationale.

Et parce que la Jeunesse itihadia est une organisation politique dont l'existence a toujours été liée à la lutte pour toutes les causes humanitaires justes, au premier plan desquelles figure la cause palestinienne, le IXème Congrès national de la Chabiba itihadia salue hautement la résistance du peuple palestinien, et renouvelle son soutien à ses luttes menées sous la houlette de l'OLP.

Les congressistes du IXème Congrès national de la Chabiba itihadia, qui se tient dans un contexte international et national difficile, affirment qu'il leur incombe de déclarer leurs positions sur de nombreuses questions nationales et internationales, et dans ce contexte, ils affirment à l'opinion publique ce qui suit:

° La lutte des grandes puissances mondiales pour l'hégémonie dans le monde, que l'on appelle souvent la lutte pour la répartition des zones d'influence entre ces pays, s'accompagne naturellement de conflits et de tensions régionales, que ce soit à l'image de la lutte de ces puissances mondiales pour inféoder leurs subordonnés régionaux, ou comme l'ambition des pays de ces régions de réaliser ce qu'il est devenu connu de ceux qui s'intéressent au domaine des questions géopolitiques d'hégémonie régionale, et dans ce contexte, il est possible de comprendre les comportements hostiles du voisin de l'Est contre les intérêts de notre

pays au détriment du bon voisinage et de la fraternité maghrébine. En ce sens, nous avons le droit, en toute responsabilité, de saluer l'attitude responsable de notre pays, avec toutes ses institutions et instances, à l'égard des comportements provocateurs de l'Algérie, afin de ne pas être partie prenante d'un conflit régional hégémonique.

° Il n'y a pas d'alternative à l'Etat national social, surtout eu égard à la nature des politiques par lesquelles la plupart des pays du monde ont fait face aux répercussions de la pandémie de coronavirus et qui ont mis à nu qu'un ensemble de choix et de valeurs imposés depuis des décennies sont insignifiants mais des slogans pour dessiner un modèle qui s'est

avéré être irréaliste et incapable de garantir la pérennité des pays face à des crises telles que la crise sanitaire causée par le Covid-19, ce qui confirme que la social-démocratie, en tant qu'ensemble de valeurs et principes, et en tant que support fondamental du concept d'Etat social, reste une nécessité pour les peuples et les pays qui veillent à leur pérennité, en tant qu'organisations capables de faire face aux effets de la mondialisation.

La responsabilité qui incombe à la Chabiba Itihadia, en tant qu'organisation démocratique moderniste, est d'œuvrer à immuniser le choix d'un Maroc démocratique moderniste, ce qui était une perspective militante de notre parti l'USFP, avant d'être un choix national. Son immunisation ne devra se faire qu'à travers la concrétisation de certaines valeurs, avec en tête la dignité, la liberté et l'égalité.

La Chabiba itihadia, en tant que secteur du parti, a été et restera la fenêtre du parti sur la jeunesse marocaine et l'école effective pour la formation des cadres usfpistes de l'avenir.

La situation avancée qui caractérise désormais la présence de la femme dans la vie publique marocaine n'est pas le fruit du hasard, ni la conséquence fatale de plusieurs changements qui interviennent seulement au Maroc. Mais il s'agit du résultat d'un parcours de militantisme remarqué où les militantes itihadies aux côtés des femmes marocaines qui croient en la liberté y avaient un rôle essentiel. L'histoire retiendra pour nous que nous étions les premiers au niveau de la question de l'autonomisation de la femme, et ce à travers

“

Amélioration de la situation des jeunes, les premiers lésés par la défaillance des politiques publiques

militantisme. Dans ce cadre, le 9ème Congrès national exige que les organisations politiques de la jeunesse soient soutenues financièrement par l'Etat.

Sortir le mouvement estudiantin de la crise qui l'affecte dépend du degré d'adhésion de l'ensemble des organisations estudiantines quant au renouvellement des modes d'actions de leurs composantes. De même que dans sa capacité à s'adapter à l'ensemble des mutations qu'a connues la société marocaine et par là l'université. A ce propos, la Chabiba met l'accent sur le fait que le Secteur estudiantin itihadia puisse jouer ses rôles prépondérants consistant à promouvoir les valeurs de démocratie et de modernité dans le milieu estudiantin et à défendre les intérêts des étudiants. Dans ce contexte, nous insistons, conformément au discours du Premier secrétaire prononcé lors de la séance d'ouverture du Congrès, sur l'ouverture des dossiers des cités universitaires, notamment en ce qui se rapporte à leur situation et à leurs gestionnaires.

L'amélioration de la situation des jeunes, vu qu'ils sont les premiers lésés par la défaillance de politiques publiques visant à réduire les disparités sociales, nécessite, d'une part, l'adoption de politiques publiques dédiées aux différentes catégories de jeunes, sur la base de plusieurs paramètres. D'autre part, elle exige de repenser la mise à niveau des espaces de la jeunesse, comme les maisons de jeunes, les clubs de cinéma... du fait qu'ils ont été de tout temps un cadre de création et d'éducation à la citoyenneté, aux droits et aux libertés.

“

La Chabiba itihadia a été et restera la fenêtre du parti sur la jeunesse marocaine et l'école effective pour la formation des cadres usfpistes de l'avenir



Le Japon réaffirme sa position de non reconnaissance de l'entité séparatiste

Le Premier ministre japonais, Fumio Kishida, a réaffirmé, lors d'entretiens mercredi à Tokyo avec le Chef du gouvernement Aziz Akhannouch, la position du Japon de non reconnaissance de l'entité séparatiste.

Lors de ces entretiens tenus au palais des hôtes d'Akasaka dans la capitale japonaise, M. Kishida a assuré M. Akhannouch de son souhait de voir le Maroc, partenaire important, participer à toutes les réunions

organisées par le Japon et à coordonner l'action des deux pays au sein des institutions et des fora internationaux. Le Premier ministre japonais a tenu particulièrement à souligner l'excellence des relations qui lient la Famille Royale Marocaine et la Famille Impériale Japonaise.

Il a salué le rôle important de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans la préservation de la paix et la sécurité dans le monde.

Amitié forte entre le Maroc et le Pérou

L'ex-député péruvien et membre du parti Action Populaire, Ricardo Burga, a affirmé que le Pérou et le Maroc ont toujours entretenu des relations d'amitié qui sont "trop fortes pour qu'elles soient mises à mal par des décisions idéologiques malheureuses" prises par l'actuel chef de l'Etat, Pedro Castillo.

Dans une déclaration à la chaîne d'information marocaine M24, Burga a affirmé qu'il « regrette profondément la mauvaise décision du président Castillo sur la question du Sahara marocain », soulignant dans

ce contexte que le Pérou « ne peut pas contrarier un pays ami qui nous a toujours tendu la main ».

L'homme politique péruvien a insisté sur le fait que la décision dogmatique de Castillo ne représente pas la volonté du peuple péruvien, rappelant dans ce contexte la position claire de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Miguel Angel Rodriguez Mackay, qui a démissionné en raison de ses divergences avec les positions « idéologiques » préjudiciables du chef de l'Etat.

La vice-présidente du Parlement européen plaide pour un partenariat plus approfondi avec le Maroc

La vice-présidente du Parlement européen, Pina Picierno, a plaidé, mercredi à Bruxelles, pour un partenariat multiforme plus approfondi entre le Maroc et l'Union européenne.

"Ce partenariat doit favoriser des actions en faveur de la transition écologique et numérique et la promotion des valeurs communes, notamment en termes de sécurité et de durabilité", a souligné l'eurodéputée, lors d'une rencontre au Parlement européen sur la thématique "Coopération et commerce UE-Maroc pour un développement durable en Méditerranée".

Face au contexte actuel et aux défis auxquels le monde est confronté, le partenariat UE-Maroc ne peut pas se baser uniquement sur les échanges commerciaux, mais doit tendre vers une meilleure promotion du développement durable, de la paix et de la stabilité en Méditerranée, a indiqué Pina Picierno, qui est membre du groupe des Sociaux-démocrates au Parlement européen.

Faisant observer que durant les vingt dernières années des liens solides ont été créés et consolidés entre le Royaume et l'Europe, la vice-présidente du PE a émis le souhait de continuer ce parcours, ensemble, pour les années à venir.

De son côté, l'eurodéputé et membre du groupe du Parti populaire européen (PPE), Salini Masimiliano, a souligné que les relations avec le Maroc sont "essentiels" pour l'Union européenne, notant que le Royaume est le pays africain le plus proche culturellement de l'UE.

"Les défis économiques, énergétiques, environnementaux et politiques qui s'imposent à nous aujourd'hui requièrent d'investir davantage en Méditerranée, notamment au Maroc", a-t-il plaidé, mettant l'accent sur la nécessité de renforcer le partenariat dans les domaines des énergies renouvelables et de l'hydrogène vert.

Selon lui, "il y a une volonté commune réelle de relever les défis actuels et d'identifier les jalons sur lesquels nous pourrions axer notre partenariat".



Organisée par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), en partenariat avec le Parlement européen, la rencontre, qui a exploré les opportunités de coopération étroite

entre l'UE et le Maroc dans un contexte géopolitique instable, a débattu du "potentiel des relations UE-Maroc" et des opportunités de "l'intégration économique" et de la "coopération en matière

d'énergies renouvelables".

Elle a vu la participation de députés européens, de parlementaires marocains, de membres de la CGEM et de son homologue BusinessEurope.

Le CNDH lance un cycle de débats sur l'effectivité des droits et libertés

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a lancé, mardi à Rabat, un cycle de rencontres-débats autour de l'effectivité des droits et libertés intitulé "Agora des droits de l'Homme", avec comme première thématique la question du droit à l'eau en tant que condition fondamentale pour permettre à l'Homme de jouir de ses droits.

A travers ce premier débat, le Conseil souhaite apporter sa contribution pour cerner les principales problématiques liées à la gestion des ressources en eau et proposer d'éventuelles solutions en s'interrogeant sur la question du droit à l'eau et son rapport avec d'autres droits, à leur tête le droit à la vie et le droit des générations futures à cette ressource vitale.

Les discussions ont porté sur les mesures à prendre pour faire face à la sécheresse comme élément structurel dans les

choix de développement et la prise en compte du coût de l'eau dans l'activité économique, tout en érigeant le droit à l'eau comme socle de la sécurité alimentaire et la bonne gouvernance du secteur comme prélude pour la gestion du stress hydrique.

S'exprimant à cette occasion, la présidente du CNDH, Amina Bouayach, a indiqué que le choix de cette première thématique intervient dans une conjoncture nationale difficile marquée par un "état d'urgence hydrique", en plus du recul croissant des ressources en eau accompagné d'une augmentation de la demande.

A ce jour, en dépit des contraintes du stress hydrique, l'approvisionnement des citoyens en eau potable n'a pas été interrompu, a-t-elle souligné, ajoutant que le monde rural n'est pas à l'abri de cette crise, surtout avec la baisse du niveau d'eau dans les puits.

A cet égard, elle a avancé que la migration due au changement climatique, particulièrement avec la succession des années de sécheresse et la pénurie des ressources hydriques aussi bien pour les usages domestiques que pour les besoins d'irrigation des petits agriculteurs, révèle l'ampleur de l'atteinte aux droits des catégories vulnérables, notamment en termes de logement, d'alimentation, de santé et d'éducation.

De son côté, l'ex-ministre en charge de l'eau, Charafat Afilal, a appelé à investir dans le secteur de l'eau comme étant un investissement dans la sécurité alimentaire, estimant que le stress hydrique touche cette année non seulement le monde rural qui a fait montre d'une certaine capacité d'adaptation face à la sécheresse, mais aussi les villes, ce qui rend la situation particulièrement différente. Elle a également souligné l'importance de prendre en compte le facteur du

changement climatique dans l'élaboration des politiques publiques, notamment dans les secteurs agricole, industriel et de planification territoriale, relevant que le processus de développement au Maroc doit prendre en considération les capacités hydriques de chaque région.

Pour sa part, Fatima Driouech, chef du Centre national du climat, a reconnu la complexité des mécanismes entraînant le changement climatique et la succession des vagues de sécheresse, expliquant que plusieurs régions à travers le monde, dont le Maroc et l'Afrique du sud, sont confrontées à des risques de sécheresse croissants.

Cette première rencontre-débat a été marquée par la participation d'une pléiade de chercheurs et experts dans le domaine de l'eau et du climat, outre des représentants des départements ministériels et des acteurs de la société civile.

La réduction du gaspillage alimentaire

Une clé pour garantir la sécurité alimentaire



Avoir le ventre plein et ne pas être dérangé par ses gargouillements, surtout devant les autres, semblent de simples besoins biologiques qui sont pourtant les souhaits quotidiens de près de 811 millions de personnes dans le monde souffrant de la faim et de 193 millions pâtissant d'une insécurité alimentaire aiguë.

Notre étonnement face à cette situation ne devra que monter d'un cran quand nous consultons les statistiques de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui ont indiqué qu'environ 14% des aliments produits sont perdus entre la récolte et la vente au

détail et l'on estime que 17% de la production alimentaire mondiale totale est gaspillée (11% dans les ménages, 5% dans les services de restauration et 2% au stade de la vente au détail).

En 2021, près de 193 millions de personnes dans 53 pays ou territoires ont connu une insécurité alimentaire aiguë à des niveaux de crise ou pire (IPC/CH Phase 3-5), selon un rapport publié en mai dernier par le Réseau mondial contre les crises alimentaires (GNAFC).

« Cela représente une augmentation de près de 40 millions de personnes par rapport aux chiffres déjà

records de 2020 », avertit le rapport de cette alliance internationale regroupant l'ONU, l'Union européenne et des agences gouvernementales et non gouvernementales.

Comment pourrait-il y avoir du gaspillage alimentaire, alors que le spectre de l'insécurité alimentaire et de la faim plane sur presque le quart de la population mondiale ?

Pour comprendre cette situation paradoxale, il faut d'abord expliquer que « les pertes alimentaires sont présentes dès la production agricole initiale jusqu'au niveau de la consommation finale des ménages », d'après une note

d'orientation de la FAO.

« Dans les pays développés, la nourriture est gaspillée en grande quantité surtout au niveau de la consommation et dans une moindre mesure au début de la chaîne de valeur alimentaire. Dans les pays en développement, des quantités significatives de nourriture sont perdues à chaque étape, tout au long de la chaîne de valeur alimentaire, allant de la production à la transformation tandis que beaucoup moins de nourriture est gaspillée au niveau du consommateur », précise la note intitulée « genre et pertes alimentaires dans les chaînes de valeur durables ».

Durant la phase de production, les pertes alimentaires se produisent « sous forme de céréales laissées de côté par de mauvais équipements de récolte, de poissons rejetés ou de fruits abîmés à la récolte » et durant les phases de manutention et de stockage, à la suite d'infestations fongiques, de contamination par des agents pathogènes d'origine alimentaire et d'attaques d'insectes, de rats ou d'autres animaux, détaille cette note publiée en 2018.

Les pertes peuvent se produire aussi au stade de la transformation, sous la forme de lait renversé, de poissons abîmés et de fruits impropres à la transformation et pendant la distribution et la commercialisation sous la forme de produits renversés, endommagés, pourris ou rejetés en raison de leur non-conformité avec les normes de qualité et de sécurité.

En sus, les aliments gaspillés dans le monde représentent entre 8 et 10% des émissions mondiales de gaz à

effet de serre (GES), qui contribuent aux changements climatiques, et comptent pour 38% de l'énergie totale utilisée dans le système alimentaire mondial.

Face à ces réalités, l'Assemblée générale des Nations unies avait désigné, en 2019, le 29 septembre comme Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages alimentaires, soulignant « le rôle fondamental d'une production alimentaire durable qui favorise la sécurité alimentaire et la nutrition d'une population mondiale croissante et contribue à l'atténuation de la pauvreté, à l'élimination de la faim et à la santé humaine ».

Cette année, la journée lance un appel à l'action aux entités publiques et privées « afin de hiérarchiser les interventions et de mettre en place des innovations permettant de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, dans l'optique de remettre en état et de reconstruire en mieux des systèmes alimentaires résilients », lit-on dans le site de l'ONU.

L'ONU recommande, à cette occasion, de privilégier l'adoption d'approches intégrées conçues pour réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, d'introduire des technologies, des solutions novatrices, notamment des plateformes de commerce en ligne ou des systèmes mobiles rétractables de transformation des aliments, de nouvelles méthodes de travail et des bonnes pratiques permettant de gérer la qualité des aliments et de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture.

Par Souha Jmahri
(MAP)

Interpellation à Casablanca d'un extrémiste partisan de "Daech"

Le Bureau Central d'Investigations Judiciaires (BCIJ) a interpellé, jeudi, sur la base d'informations précises fournies par la Direction générale de la Surveillance du territoire (DGST), un extrémiste partisan de l'organisation terroriste "Daech" pour son implication présumée dans la préparation d'un projet terroriste visant à porter gravement atteinte à l'ordre public.

L'opération d'interpellation de cet individu, âgé de 29 ans, a été menée à Casablanca par une brigade de la force spéciale relevant de la DGST, indique un communiqué du BCIJ, ajoutant que les perquisitions menées ont permis la saisie de matériels informatiques (supports numériques, téléphones mobiles, cartes SIM, unité centrale et deux pc portables) qui

sont actuellement soumis à l'expertise numérique nécessaire.

L'interpellation du mis en cause est le fruit de la coopération sécuritaire distinguée entre les services de la DGST et les renseignements américains, poursuit le communiqué, notant qu'une opération conjointe a permis d'identifier l'intéressé et de dévoiler son projet terroriste.

Selon les informations préliminaires de l'enquête, le suspect recherchait des itinéraires sûrs pour rejoindre des organisations terroristes, en particulier en Afrique subsaharienne et sur la scène syro-irakienne. Il a également effectué des visites de reconnaissance pour identifier certains points de contrôle sécuritaires en vue de les attaquer et d'utiliser leurs armes de service dans des opérations terroristes.

Le mis en cause a été placé en garde à vue à la disposition de l'enquête menée par le BCIJ sous la supervision du Parquet chargé des affaires de terrorisme et ce, afin de dévoiler toutes les éventuelles connexions de ce projet terroriste et de déterminer ses ramifications aussi bien à l'intérieur du Maroc qu'à l'étranger.

Cette opération sécuritaire souligne, encore une fois, l'importance et l'efficacité des opérations préventives visant à neutraliser les menaces terroristes, tout en mettant en évidence l'efficacité de la coopération étroite entre les services de la DGST et les services sécuritaires et de renseignement américains dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme au niveau international, conclut le communiqué.

Inscription aux CPGE

Le ministère accorde une chance supplémentaire aux bacheliers

Le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports a annoncé le lancement d'une opération exceptionnelle pour l'inscription des élèves aux Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) au titre de l'année scolaire 2022-2023, en fonction de l'ordre de mérite et dans la limite des places vacantes.

Dans un communiqué, le ministère précise que cette opération vise à offrir une chance supplémentaire aux nouveaux bacheliers (session 2022) ayant soumis leurs dossiers de candidature pour intégrer les classes préparatoires, notant que les inscriptions auront lieu le 3 octobre pour la filière "Mathématiques, Physique et Sciences de l'Ingénieur", le 4 octobre pour la branche "Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur, Technologie et Sciences Industrielles" et le 5 octobre pour les classes préparatoires en Économie et Commerce - options scientifique (ECS) et technologique (ECT).

Les candidats devront se présenter en personne ou se faire représenter, entre 09h00 et 11h00, auprès de l'administration du centre des classes préparatoires où ils souhaitent s'inscrire afin de compléter leurs dossiers de candidature (copie du baccalauréat et de la CIN), en fonction du nombre de places vacantes, ajoute la même source.

Pour les candidats inscrits dans d'autres établissements, le ministère souligne qu'ils ne doivent pas retirer l'original de leur baccalauréat avant de s'assurer de leur admission aux CPGE au titre de l'année scolaire 2022-2023.



Dans le Sud reconquis par l'Ukraine, récits de terreur et de destructions



Assise sous sa tonnelle, entourée de chatons, totalement indifférente aux bruits de la guerre, Maria Syjouk raconte plus de six mois de terreur sous occupation russe, dans son village récemment reconquis par l'Ukraine, l'un des premiers de la contre-offensive du Sud. Vyssokopillia, dans le nord de la région de Kherson, ne se trouve qu'à quelques kilomètres des territoires contrôlés par Moscou et que la Russie s'appête à annexer.

Si près de la ligne de front, le petit bourg, auparavant peuplé de 4.000 âmes et désormais presque vide, vit encore au rythme des tirs de l'artillerie des deux camps.

Souvent lointains, parfois très proches.

Timidement, les rares habitants veulent faire renaître Vyssokopillia, mais ils racontent d'immenses souffrances sous l'occupation russe.

La tête entourée d'un fichu, le sourire respirant la bonté, Maria Syjouk, 72 ans depuis quelques jours, n'est que colère face aux soldats russes anciens maîtres des lieux. "Ils nous volaient, ils nous humilièrent", tempête-t-elle auprès des journalistes de l'AFP, qui ont pu se rendre dans le village, accompagnés de l'armée ukrainienne. Parfois ils tuaient des civils, accuse la babouchka, qui n'a jamais voulu quitter sa maison :

"Il y avait une famille ici, les (Russes) ont voulu prendre leur voiture. Le mari n'a pas voulu la leur donner. Ils l'ont abattu, avec sa femme", affirme-t-elle.

Si aucune tuerie massive n'a été recensée dans le village selon les habitants rencontrés par l'AFP, le destin de ce couple a été rapporté par trois interlocuteurs différents. Il n'est pas sans rappeler les exécutions sommaires établies par de nombreux témoins, malgré les dénégations russes, dans nombre de territoires ukrainiens, à commencer par le massacre de Boutcha.

Parmi les cinq tombes creusées ici depuis le début de l'invasion russe, l'une d'elles accueille

deux défunts morts le même jour. Une croix de bois établit leur décès au 20 avril 2022. "Une famille, un homme et une femme, ont été tués. Nous étions à la maison quand nous avons entendu les tirs. Ensuite, nous sommes allés chercher de l'eau", se souvient également Nina, 65 ans, narrant plus de six mois de quotidien sans dépasser le coin de sa rue. "Nous ne pleurons pas. Nous attendions juste que nos gars reviennent, qu'ils reprennent le village", poursuit-elle.

L'armée ukrainienne a annoncé le 12 septembre avoir reconquis Vyssokopillia, ainsi que trois autres localités, lors de sa contre-offensive dans le Sud. Elle affirmait alors avoir repris 500 km².

Depuis lors, la communication a été réduite au strict minimum sur ce front, quand elle est plus libre dans le Nord-Est, où au moins 8.000 km² ont été regagnés et les troupes de Kiev continuent d'avancer.

Interrogée par l'AFP, la porte-parole militaire Natalia Goumeniouk qualifie les manœuvres d'"un peu différentes" dans le Sud du fait de la topographie du terrain. Dans les "grandes plaines" de la région de Kherson, par opposition au Nord-Est, il y a "très peu de forêts" si bien que les unités militaires doivent "couvrir de longues distances à découvert" et potentiellement s'exposer à de lourdes pertes. Et la porte-parole de rejeter tout "arrêt ou ralentissement" des opérations: "Nous continuons à travailler, mais nous n'en parlons pas aussi ouvertement." A Vyssokopillia, au

moins une semaine d'après combats ont été nécessaires pour libérer le village, selon une communicante militaire qui y accompagnait l'AFP mardi.

Les destructions sont de fait immenses pour ce bourg. Alors que deux blindés russes, détruits, sont visibles aux abords de la localité, la façade de l'hôpital est défigurée par les frappes et la majorité des toits des maisons sont troués, quand les murs ne manquent pas.

Les carcasses de voitures taguées "Z", marque de reconnaissance des Russes, toutes ou presque bonnes pour la casse, constellent les lieux. Des obus intacts semblent avoir été oubliés près de matériel médical russe. La présence ennemie était "effrayante, choquante. Nous ne savions pas où aller, que faire, où nous cacher", se remémore Valentina Zgonyk-Safonova. Et de raconter "des filles de 20 ans harcelées", les soldats qui s'enivraient puis "hurtaient", d'autres qui "marchaient l'arme à la main et visaient les gens".

Craignant de voir sa maison pillée, alors que sa voiture lui avait déjà été volée, cette enseignante est partie le 5 juin de Vyssokopillia. Elle vient d'y retrouver sa bâtisse entièrement calcinée.

Seule sa baignoire à sabot vert, déplacée dans sa cour, et dans laquelle flotte une viande putrescente, semble avoir survécu. "Je vais revenir, et reconstruire ma maison", affirme-t-elle. Et d'ajouter, un peu irréaliste, au milieu d'explosions qui résonnent: "Je suis quelqu'un qui n'aime pas les grands changements".

Washington inscrit dans la durée l'aide militaire à Kiev

Les Etats-Unis ont annoncé mercredi une nouvelle aide militaire massive, et de long terme, à l'Ukraine, doublant en particulier le nombre de Himars, des systèmes d'artillerie très puissants et sophistiqués, devant équiper les forces ukrainiennes.

Le Pentagone a indiqué que cette nouvelle tranche d'aide militaire de 1,1 milliard de dollars à l'Ukraine prendrait principalement la forme de commandes d'armement à l'industrie de défense américaine, et non pas de livraisons immédiates.

Cette nouvelle aide, destinée à renforcer la défense du pays à moyen et long terme, comprend

notamment 18 systèmes d'artillerie de précision Himars, ce qui double le nombre d'équipements de ce genre donnés et promis à l'Ukraine.

Jusqu'ici les Etats-Unis ont déjà envoyé à l'armée ukrainienne 16 de ces "High Mobility Artillery Rocket System", des systèmes de lance-rockettes montés sur des blindés légers, qui ont joué un rôle important dans les récentes contre-offensives contre les Russes.

L'aide promise comprend aussi 150 véhicules blindés "Humvees", 150 véhicules tactiques tracteurs d'armement, des radars et des systèmes de défense anti-drones, a précisé le ministère de la Défense américain dans un communiqué.

Cette nouvelle aide "démontre l'engagement des Etats-Unis à continuer à soutenir l'Ukraine à long terme", souligne le communiqué. Elle "représente un investissement pluriannuel en capacités indispensables au renforcement durable des forces armées ukrainiennes, au moment où elles défendent la souveraineté et le territoire de l'Ukraine face à l'agression russe", a ajouté le Pentagone.

Cette nouvelle tranche porte l'aide militaire américaine à l'Ukraine à 16,2 milliards de dollars depuis le début de l'invasion russe du pays le 24 février et 16,9 milliards depuis l'arrivée du président Joe Biden à la Maison Blanche en janvier 2021.



Le président iranien condamne le "chaos" des manifestations

Le président iranien Ebrahim Raïssi a jugé mercredi soir "inacceptable" le "chaos" engendré par la vague de manifestations après la mort de la jeune Iranienne Mahsa Amini, arrêtée par la police des mœurs. La répression de ce mouvement de contestation a fait des dizaines de morts depuis mi-septembre, suscitant de nombreuses condamnations à l'étranger.

Dans un entretien avec la télévision publique, M. Raïssi a indiqué que l'important dans cette affaire pour les autorités était "la transparence" et que ces dernières présenteraient "bientôt" un rapport final sur les causes du décès de la jeune femme.

Mais il a dit faire la différence entre "les manifestations" et les "émeutes", et "ceux qui ont pris part aux émeutes doivent être traités fermement". "La sécurité des gens est la ligne rouge (...) et personne n'est autorisé à enfreindre la loi et à semer le chaos" qui est "inacceptable", a martelé le président. "L'ennemi a visé l'unité nationale et veut dresser les gens les uns contre les autres", a-t-il encore ajouté, accusant les Etats-Unis, l'ennemi juré de la République islamique, d'attiser la contestation.

Des manifestations nocturnes ont lieu chaque soir depuis le 16 septembre dans de nombreuses villes iraniennes contre la mort ce jour-là à l'hôpital de Mahsa Amini, arrêtée trois jours auparavant par la police des mœurs à Téhéran pour non respect du code vestimentaire strict pour les femmes en République islamique d'Iran.

Les autorités nient toute im-

plication dans le décès de cette jeune femme de 22 ans originaire de la province iranienne du Kurdistan. Mais la famille affirme le contraire et a porté plainte contre les "auteurs de son arrestation", a indiqué son avocat, cité mercredi par l'agence de presse Isna. "Nous avons demandé au chef du parquet (...) de mener une enquête détaillée sur la manière dont l'arrestation a eu lieu jusqu'au transfert de Mahsa à l'hôpital", a expliqué notamment Me Saleh Nikbakht.

Selon Erfan Salih Mortezaee, un cousin de Mahsa Amini, rencontré au Kurdistan d'Irak, elle est décédée après "un violent coup à la tête" donné par la police des mœurs le jour de son arrestation.

La mort de Mahsa Amini a déclenché des manifestations au cours desquelles "environ 60 personnes ont été tuées" depuis le 16 septembre, selon un dernier bilan donné mardi par l'agence de presse iranienne Fars. La police a fait état de 10 policiers morts mais on ignore s'ils figurent parmi les 60 morts. L'ONG Iran Human Rights (IHR), basée à Oslo, a elle parlé lundi d'"au moins 76 morts".

La police a averti mercredi qu'elle s'opposerait de "toute sa force aux conspirations des contre-révolutionnaires" et agirait "fermement contre ceux qui perturbent l'ordre public". Des défenseurs des droits humains ont fait état ces derniers jours de tirs de plombs et à balles réelles de la part de la police sur les manifestants.

Téhéran voit dans ces manifestations des "émeutes" animées par des "groupes séparatistes" ou



encore des "complots étrangers", pointant du doigt les Etats-Unis.

Mercredi, l'Iran a mené des frappes contre des groupes kurdes iraniens armés d'opposition basés au Kurdistan irakien, faisant au moins sept morts selon les autorités kurdes irakiennes. Selon des médias d'opposition basés à l'étranger, des manifestations ont lieu tous les soirs depuis le 16 septembre dans plusieurs villes. Mais des militants ont affirmé que la perturbation de connexions Internet rendaient de plus en plus difficile la transmission des images.

Les protestataires ont déchiré des photos du guide suprême Ali Khamenei et de l'imam Khomeini, fondateur de la République islamique, ou encore lancé des pierres contre les forces de

sécurité, incendié des voitures de police et mis le feu à des bâtiments publics, selon des vidéos. Les autorités ont fait état de l'arrestation de plus de 1.200 manifestants depuis le 16 septembre. Des militants, des avocats et des journalistes ont également été arrêtés, d'après des ONG.

Les femmes sont à l'avant-garde des protestations en Iran. Elles sont soutenues par plusieurs manifestations à l'étranger. Le défenseur international iranien Majid Hosseini a publié mercredi sur son compte Instagram un message dénonçant la répression. D'autres grands noms du football iranien avaient déjà ouvertement pris position en faveur de la contestation. Comme l'ont déjà fait plusieurs pays européens, l'Espagne a

convoqué mercredi l'ambassadeur d'Iran afin de protester contre la répression des manifestations.

Le ministre iranien des Affaires étrangères Hossein Amir-Abdollahian a indiqué récemment à des diplomates occidentaux que les manifestations n'étaient "pas un gros problème" pour la stabilité de la République islamique. "Il ne va pas y avoir un changement de régime en Iran", a-t-il ajouté à la National Public Radio à New York.

Ces protestations sont les plus importantes depuis celles de novembre 2019, provoquées par la hausse des prix de l'essence, qui avaient été sévèrement réprimées --230 morts selon un bilan officiel, plus de 300 selon Amnesty International.

L'ouragan Ian crée des inondations "catastrophiques" en Floride

Le puissant ouragan Ian balayait mercredi la Floride, ses vents violents et ses pluies torrentielles ayant déjà causé des inondations "catastrophiques" et des coupures de courant généralisées. Légèrement à l'écart du trajet de l'ouragan, près de l'archipel des Keys, les mauvaises conditions ont fait chavirer un bateau transportant des migrants, et les gardes-côtes recherchaient encore 20 personnes, trois ayant été sauvées et quatre autres ayant réussi à nager jusqu'au rivage.

Charriant des vents allant jusqu'à 185 km/h, Ian a touché terre le long de la côte de Cayo Costa, dans le sud-ouest de l'Etat, à 15H05 locale (19H05 GMT),

d'après le Centre national des ouragans américain (NHC). L'ouragan causait des inondations "catastrophiques", a précisé le centre.

Jusqu'à classé en catégorie 4, sur les 5 que comporte l'échelle de Saffir-Simpson, Ian est désormais en catégorie 3 mais reste destructeur, selon cette même source. Près de 2 millions de foyers étaient privés d'électricité mercredi soir en Floride, principalement autour de la trajectoire de l'ouragan, selon le site spécialisé PowerOutage. Plusieurs comtés situés près de l'endroit où Ian a touché terre étaient presque entièrement sans courant, d'après le site.

La ville de Punta Gorda a ainsi plongé dans l'obscurité. Dans la

nuit, seuls quelques bâtiments équipés de générateurs restaient illuminés, les seuls bruits alentour étant le rugissement du vent et la pluie battante.

Quelques heures plus tôt, la ville avait connu un bref répit en se retrouvant dans l'œil de l'ouragan. Mais les bourrasques et la pluie sont revenus avec encore plus de force, renversant panneaux de signalisation et emportant morceaux de toits et branches d'arbres.

A Naples, dans le sud-ouest de la Floride, des images de la chaîne MSNBC montraient des rues complètement inondées et les voitures flottant au gré du courant. Dans la ville de Fort Myers, les inondations étaient si importantes que certains quartiers ressem-

blaient à des lacs. La crue a pu parfois dépasser 3 mètres, a annoncé mercredi soir le gouverneur de l'Etat, Ron DeSantis.

Le phénomène météorologique devait ensuite se déplacer dans les terres au cours de la journée, et émerger au-dessus de l'Atlantique ouest d'ici à jeudi soir, d'après le NHC. L'ouragan Ian devrait s'affaiblir au fil de son passage dans les terres, mais pourrait tout de même provoquer des dégâts significatifs en atteignant l'est de la Floride, a-t-il précisé.

Le gouverneur Ron DeSantis a affirmé mercredi soir qu'il s'agirait probablement "d'un des cinq plus forts ouragans ayant jamais frappé la Floride". "C'est une tempête dont on parlera pendant de

nombreuses années", a affirmé le directeur des services météo américains (NWS), Ken Graham, lors d'une conférence de presse.

La directrice de la Fema (l'agence fédérale chargée de la prise en charge des catastrophes naturelles), Deanne Criswell, a affirmé qu'Ian continuerait d'être une tempête "très dangereuse" pour "les jours à venir".

L'ouragan Ian avait auparavant frappé Cuba mardi, tuant deux personnes et plongeant l'île dans le noir. Avec le réchauffement de la surface des océans, la fréquence des ouragans les plus intenses, avec des vents plus violents et des précipitations plus importantes, augmente, mais pas le nombre total d'ouragans.

Economie

BMCE Capital Investments lance son premier fonds OPCC dédié aux startups marocaines

BMCE Capital Investments, société de gestion d'OPCC (Organismes de placement collectif en capital) du groupe BMCE Capital, a annoncé, mardi, le lancement du Fonds Capital venture, son premier fonds OPCC sur le segment du Capital risque agréé par l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) en date du 29 juillet 2022 sous le numéro AG/SPCC/003/2022, dédié au financement des startups marocaines innovantes.

Le Fonds Capital venture est sponsorisé par le groupe BMCE Capital, banque d'affaires de Bank of Africa – BMCE Group, acteur de référence à dimension panafricaine dont l'innovation est au cœur de l'ADN, indique BMCE Capital Investments dans un communiqué.

Ainsi, rapporte la MAP, ce fonds s'inscrit dans le cadre de la démarche du Groupe BMCE Capital de promotion et de soutien de l'écosystème national des startups et a pour objectif de générer, à moyen et long termes, des success stories à l'échelle nationale et internationale, précise la même source. Le Fonds Capital venture bénéficie de la garantie Damane Capital risque (accordée par la SNGFE anciennement CCG).

Dans les prochains mois, en vue d'atteindre sa taille cible de 50 millions de dirhams (MDH), le capital du Fonds Capital venture fera également l'objet de souscriptions d'investisseurs marocains de renom, acteurs de référence dans leurs secteurs d'activité respectifs, souhaitant contribuer à la dynamique nationale de soutien à l'écosystème des startups innovantes au Maroc.

Le Fonds Capital venture cible toute startup, tous secteurs confondus, en phase d'amorçage. Au-delà de son apport financier, ce fonds offre aux startups investies, dans leurs premières phases de vie et tout au long de sa période de détention, un accompagnement sur-mesure adapté à leurs besoins spécifiques. Il leur permet également de bénéficier du réseau étendu de ses investisseurs, dont notamment celui de son sponsor, au Maroc et à l'international.

Les grossistes s'attendent à une stabilité du volume des ventes au troisième trimestre



Les anticipations des chefs d'entreprise opérant dans les secteurs des services marchands non financiers et du commerce de gros pour le troisième trimestre 2022 ne sont ni optimistes ni pessimistes.

En effet, selon les enquêtes de conjoncture réalisées par le Haut-commissariat au plan (HCPO) au titre du troisième trimestre 2022, les pronostics de plus de la moitié (54%) des marchands non financiers, pour le troisième trimestre en cours, révèlent une hausse de l'activité globale. Seuls 10% d'entre eux s'attendent à une baisse.

D'après l'organisme public, ces anticipations seraient dues à l'amélioration prévue dans les activités de l'«Hébergement et restauration», des «Transports aériens», des «Transports terrestres et transport par conduites» et des «Transports par eau».

Les pronostics des patrons sondés seraient aussi liés à la baisse prévue dans les «Activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyses techniques», a indiqué le Haut-commissariat.

De ces enquêtes de conjoncture, il ressort en outre que près de la moitié des chefs d'entreprise (47%) anticipent une hausse de la demande et un plus d'un quart (26%) une augmentation des effectifs employés.

Selon les résultats de ces enquêtes, 20% des chefs d'entreprise

sondés jugent difficile la trésorerie, souligne le HCP dans une note d'information.

Au titre du deuxième trimestre 2022, il ressort des résultats des enquêtes de conjoncture que l'activité des services marchands non financiers aurait connu une hausse selon 68% des patrons.

D'après l'analyse du HCP, cette évolution aurait été le résultat de la hausse des activités de l'«Hébergement et restauration», des «Transports aériens», des «Transports terrestres et transport par conduites» et des «Télécommunications».

Dans sa note, le Haut-commissariat au plan révèle que le taux d'utilisation des capacités de prestation (TUC) du secteur se serait établi à 74% au cours de cette même période.

La même source rapporte que les carnets de commandes du secteur ont été jugés d'un niveau normal par 70% des patrons et inférieur à la normale selon 22%, tandis que l'emploi aurait connu une augmentation selon 27% des chefs d'entreprise. A titre de comparaison, les appréciations des grossistes telles qu'elles ressortent des mêmes enquêtes de conjoncture suggèrent qu'au deuxième trimestre 2022 les ventes du secteur du commerce de gros sur le marché local auraient connu une stabilité selon 65% des grossistes et une hausse selon 20%.

Selon le Haut-commissariat, cette évolution serait principalement attribuable, d'une part, à la hausse des ventes dans les «Commerce de gros d'autres équipements industriels» et les «Autres commerces de gros spécialisés» et, d'autre part, à la baisse des ventes dans le «Commerce de gros de biens domestiques».

En ce qui concerne l'emploi, le HCP indique dans sa note d'information qu'une majorité des chefs d'entreprise (80%) estiment qu'il aurait connu une stabilité.

Quant aux stocks de marchandises, ils «se seraient situés à un niveau normal selon 79% des grossistes et la tendance observée

des prix de vente aurait affiché une hausse selon 58% des chefs d'entreprise», a noté le Haut-commissariat.

Il est à noter que les anticipations de la majorité des grossistes (65%) pour le troisième trimestre 2022 affichent une stabilité du volume global des ventes. Seuls 18% des sondés confient s'attendre à une hausse.

Précisons que cette évolution serait principalement attribuable, d'une part, à la hausse prévue des ventes dans le «Commerce de gros de biens domestiques» et le «Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication» et, d'autre part, à la baisse des ventes dans le «Commerce de gros d'autres équipements industriels», comme l'a relevé le HCP dans sa note d'information.

Selon la même source, les commandes prévues pour le troisième trimestre 2022 seraient d'un niveau inférieur à la normale selon 30% des chefs d'entreprise, alors que 82% des grossistes anticipent une stabilité des effectifs.

Comme l'ont fait savoir les chefs opérant dans les secteurs des services marchands non financiers, leurs collègues grossistes ont également jugé difficile la trésorerie. 39% d'entre eux, pour être plus précis.



Les anticipations des marchands non financiers pour la même période révèlent une hausse de l'activité, selon le HCP

Alain Bouitry

MRE: Les transferts avoisineraient les 100 MMDH cette année

Les transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE) devraient s'établir à près de 100 milliards de dirhams (MMDH) en 2022, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

"Tenant compte des performances enregistrées depuis le début de l'année, les transferts des MRE devraient continuer de progresser pour totaliser près de 100 milliards de dirhams sur l'ensemble de l'année avant de revenir à 92,4 milliards en 2023", indique BAM dans un communiqué publié mardi à l'issue de la troisième réunion trimestrielle de son Conseil au titre de l'année 2022. La Banque centrale prévoit aussi un

déficit du compte courant à 3,2% du PIB en 2022 et à 1,9% en 2023. Concernant les investissements directs étrangers (IDE), les recettes avoisineraient l'équivalent de 3,2% du PIB annuellement sur les deux prochaines années.

Par ailleurs, BAM souligne que la forte dynamique des échanges devrait se poursuivre cette année avec une hausse des exportations de 34%, tirée essentiellement par les ventes du phosphate et dérivés qui atteindraient 144,5 MMDH et celles du secteur automobile qui se situeraient à près de 100 MMDH

Trésor : Le besoin de financement brut estimé à 86,6 MMDH d'ici fin 2022

Le besoin de financement brut du Trésor d'ici la fin de l'année 2022 devrait s'établir à 86,6 milliards de dirhams (MMDH), selon les estimations des analystes d'Attijari Global Research (AGR). Ce besoin est calculé sur la base du reliquat de financement du déficit budgétaire et les arriérés du Trésor, estimés par la loi de Finances de 2022 (L.F-2022) à 42,3 MMDH, précise AGR dans son "Budget Focus - Fixed income" du mois d'août.

Ce besoin tient également compte du reliquat cumulé des tombées du Trésor restantes à fin 2022 de 44,3 MMDH, dont 31,2 MMDH sur le marché intérieur et 13,1

MMDH sur le marché extérieur, ajoute la même source. Selon les estimations de la LF-2022, l'argentier de l'État devrait couvrir 26,4 MMDH (31%) de son besoin brut sur le marché extérieur. Le reliquat serait satisfait sur le marché domestique. Par conséquent, le besoin de financement intérieur brut par mois s'inscrit en baisse par rapport au mois précédent, soit à 12 MMDH, contre 13,5 MMDH un mois auparavant, relève AGR, notant que ce niveau pourrait être révisé à la hausse sous l'hypothèse de la non concrétisation des financements extérieurs estimés à 40 MMDH en 2022.

Les guichets uniques jouent un rôle prépondérant dans la fluidification du commerce international

Les guichets uniques (GU) jouent un rôle prépondérant dans la fluidification du commerce mondial en général, et la promotion du commerce intra-africain en particulier, ont souligné, récemment à Marrakech, plusieurs experts internationaux issus de divers horizons.

Réunis dans le cadre d'un panel sur le thème "Les guichets uniques du futur au cœur de la transformation numérique et de la fluidité des échanges transfrontaliers", organisée lors de la 8ème édition de la Conférence internationale des guichets uniques, ces panélistes ont relevé

que les guichets uniques ont permis une nette amélioration des services rendus aux acteurs du commerce, notamment dans le contexte de l'interopérabilité des systèmes d'information et d'intégration des services, rapporte la MAP.

"Les guichets uniques permettent de simplifier les procédures pour les opérateurs économiques, tels que les importateurs, les exportateurs, les agents maritimes, mais également l'administration, en interconnectant de façon transparente tous les acteurs du commerce en leur permettant d'effectuer toutes les procédures dans un système unique", a expliqué M. Youssef Ahouzi, directeur général du guichet unique national des procédures du commerce extérieur du Maroc (portnet), dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP.

Dans ce sens M. Ahouzi a indiqué que le guichet unique portnet, qui a démarré depuis plusieurs années, offre une solution intégrée qui permet de simplifier les procédures et les formalités pour l'entrée ou la sortie des marchandises, améliorer la fluidité des marchandises, accélérer le dédouanement et promouvoir la transparence dans les relations entreprises-administrations.

Revenant sur les travaux de la Conférence, M. Ahouzi a relevé que cet événement "nous permet de partager les expériences entre différents pays du continent africain, mais également avec le concours d'experts internationaux et nationaux qui vont traiter de sujets relatifs, notamment, à la dématérialisation et la digitalisation des procédures du commerce transfrontalier".

Pour sa part, Isidore Biyiha, directeur général du guichet unique du Cameroun pour les opérations de commerce extérieur, a indiqué que cette rencontre permet de se pencher sur les moyens à même de développer le rôle des guichets uniques dans le contexte de la transformation numérique actuelle pour améliorer la fluidité des échanges transfrontaliers.

"Les débats prouvent effectivement qu'il y a une réelle prise de conscience que les guichets uniques sont le cheval de bataille pour accompagner cette transformation numérique", a-t-il affirmé, ajoutant que le guichet unique offre une gestion centralisée et une harmonisation effective des référentiels liés à la logistique du commerce extérieur.

M. Biyiha, l'un des membres fondateurs de l'Alliance africaine

pour le commerce électronique (AAEC), a fait savoir que l'AAEC, qui regroupe 12 pays membres, offre un cadre d'échanges et de partage en matière de facilitation du commerce et vise à promouvoir le concept de guichet unique en conformité avec les recommandations des institutions internationales.

Les autres intervenants ont souligné que le concept du guichet unique du commerce extérieur trouve toute son importance dans la recherche d'optimisation de la logistique et des formalités de commerce extérieur, faisant savoir que le développement de cette modalité est aujourd'hui la principale préoccupation des économies qui misent sur la croissance exponentielle de leur commerce extérieur.

Avec la mise en place de l'accord sur la facilitation des échanges, les guichets uniques vont, désormais, occuper une place prépondérante dans la facilitation des flux commerciaux, ont-ils noté, faisant savoir que les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont désormais appelés à établir un guichet unique, permettant aux négociants de soumettre les documents requis pour l'importation, l'exportation ou le transit de marchandises à un point

d'entrée unique aux autorités ou organismes participants.

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et organisée par Portnet SA, en partenariat avec l'ANP et l'AAEC, la 8ème Conférence internationale des guichets uniques connaît la participation de plusieurs experts internationaux de divers horizons, de décideurs, de chefs d'entreprise et d'acteurs de l'écosystème du commerce international.

Initiée sous le thème "Les guichets uniques du futur au cœur de la transformation digitale et de la fluidification du commerce transfrontalier", la conférence permettra de poser les bases d'un nouvel élan pour la transformation digitale et la fluidification du commerce transfrontalier en Afrique et sera une occasion pour s'arrêter sur les réalisations, les avancées et le savoir-faire pour l'amélioration du climat des affaires africain.

Des débats et des échanges seront engagés autour des sujets couvrant notamment la transformation digitale et l'utilisation des technologies pour un commerce international efficient, inclusif et durable, ainsi que la collaboration et l'interopérabilité régionale et internationale entre les guichets uniques.



Simplification des procédures pour les opérateurs économiques et les agents maritimes

Cosumar réalise un RNPG en baisse de 76 MDH au premier semestre

Le résultat net part du Groupe (RNPG) réalisé par Cosumar à fin juin 2022 ressort à 401 millions de dirhams (MDH), soit une baisse de 76 MDH par rapport à fin juin 2021.

Cette baisse est expliquée principalement par la diminution de l'excédent brut d'exploitation, a indiqué Cosumar dans un communiqué sur ses indicateurs financiers. L'excédent brut d'exploitation consolidé IFRS (International Financial Reporting Standards) s'est établi à 903 MDH à fin juin 2022, en baisse de 7,5% par rapport à son niveau à la même période de l'année précédente (976 MDH), ajoute la même source.

Ce retrait est expliqué principalement par

la flambée des prix d'achats des intrants et matières énergétiques due à la conjoncture internationale difficile et la baisse de la production locale due aux conditions climatiques difficiles, fait savoir le communiqué, notant que des projets visant l'efficacité énergétique se sont poursuivis au niveau du Groupe afin d'atténuer en partie l'impact de ces augmentations.

L'excédent brut d'exploitation social de Cosumar SA au 30 juin 2022 a atteint 673 MDH, marquant une hausse de +7,9% par rapport à la même période de l'année écoulée, rapporte la MAP.

Cette amélioration s'explique par l'augmentation du volume des ventes locales de Cosumar

SA suite à la baisse de la production des filiales sucrières et par la croissance de l'activité export.

Le résultat net à fin juin 2022 ressort à 474 MDH, soit une baisse de 56 MDH par rapport à fin juin 2021, impacté par un résultat financier social en baisse par rapport à la même période de l'année précédente.

Pour sa part, le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe Cosumar à fin juin 2022 ressort en hausse de +15,8% pour s'établir à 5.076 MDH contre 4.382 MDH lors du premier semestre 2021.

Cette amélioration est tirée essentiellement par la croissance des ventes à l'export, qui affichent une progression de 22,9%, enregistrant

ainsi un volume de 380 kilotonnes (Kt) à fin juin 2022 contre 309 Kt à fin juin 2021. Sur le plan des perspectives, le Groupe poursuivra au cours du 2ème semestre 2022 ses efforts d'accompagnement des agriculteurs pour les préparatifs de la campagne 2023 afin d'assurer la plantation de canne et de semis de betterave malgré un contexte national et international difficile et exceptionnel.

Cosumar continuera également de mettre en œuvre tous les moyens pour assurer un approvisionnement normal du marché malgré les conditions climatiques difficiles et un marché international marqué par une flambée des prix des matières premières et des intrants.

ACTIVITE ET RESULTATS

Au 30 Juin 2022



Tamwil El Fellah تمويل الفلاح

Société de Financement pour le Développement Agricole شركة التمويل للتنمية الفلاحية

BILAN AU 30 JUIN 2022		
	En millions de dirhams	
ACTIF	JUIN-22	DÉC-21
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Créances sur la clientèle	931 205	927 498
Crédits de trésorerie et à l'équipement	711 299	821 479
Crédits immobiliers	-	-
Autres crédits	219 806	106 019
Créances acquises par affectation		
Titres de transaction et de placement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
Autres titres de créance	-	-
Titres de propriété	-	-
Autres actifs	71 438	80 399
Titres d'investissement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	47 018	48 071
Total de l'Actif	1 049 661	1 005 948

BILAN AU 30 JUIN 2022		
	En millions de dirhams	
PASSIF	JUIN-22	DÉC-21
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	842 585	833 159
A vue	376 644	359 373
A terme	465 941	473 786
Dépôts de la clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	-
Comptes d'épargne	-	-
Dépôts à terme	-	-
Autres comptes créditeurs	-	-
Titres de créance émis		
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	82 484	98 709
Provisions pour risques et charges	21 457	21 091
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	-	-
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital		
Capital	125 000	125 000
Actionnaires Capital non versé (I)	-	-
Report à nouveau (+/-)	(21 973)	(22 154)
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	107	183
Total du Passif	1 049 661	1 005 948

HORS BILAN AU 30 JUIN 2022		
	En millions de dirhams	
HORS BILAN	JUIN-22	DÉC-21
ENGAGEMENTS DONNES	56 182	72 920
1-Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
2-Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	56 182	72 920
3-Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
4-Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
5-Titres achetés à réméré	-	-
6-Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	591 586	626 470
7-Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	57 287	94 407
8-Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	507 029	504 792
9-Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	27 271	27 271
10-Titres vendus à réméré	-	-
11-Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2022 AU 30/06/2022		
	En millions de dirhams	
	JUIN-22	JUIN-21
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	21 506	51 864
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	20 693	51 138
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	812	727
Autres produits bancaires	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	15 751	17 839
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	15 717	17 805
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	34	35
PRODUIT NET BANCAIRE	5 755	34 025
Produits d'exploitation non bancaire	25 554	0
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	14 746	15 442
Charges de personnel	4 021	3 333
Impôts et taxes	312	313
Charges externes	9 252	10 572
Autres charges générales d'exploitation	96	96
Dotations aux amortissements et aux provisions des immob. incorp et corporelles	1 066	1 128
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	16 084	18 074
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	15 717	17 647
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	366	427
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	0	0
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	0	0
Recuperations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	0	0
RESULTAT COURANT	478	509
Produits non courants	0	0
Charges non courantes	42	30
RESULTAT AVANT IMPOTS	437	480
Impôts sur les résultats	330	358
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	107	122

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 30 JUIN 2022						
	En millions de dirhams					
CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			TOTAL JUIN-22	TOTAL DÉC-21
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRÉSORERIE & EQUIPEMENT	-	-	-	678 839	678 839	782 119
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	32 560	32 560	39 360
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	219 806	219 806	106 019
TOTAL	-	-	-	931 205	931 205	927 498

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2022 AU 30/06/2022		
	En millions de dirhams	
	JUIN-22	DÉC-21
I Produits d'exploitation bancaire perçus	21 506	97 065
2-Récupérations sur créances amorties	-	-
3-Produits non courants perçus	25 554	0
4-Charges d'exploitation bancaire versées	(15 751)	(26 687)
5-Charges non courantes versées	(42)	(30)
6-Charges générales d'exploitation versées	(13 680)	(29 208)
7-Impôts sur les résultats versés	(330)	(344)
I Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	17 257	30 508
Variation de :	0	0
8-Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-
9-Créances sur la clientèle	(2 706)	(5 726)
10-Titres de transaction et de placement	-	-
11-Autres actifs	8 940	66 469
12-Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
13-Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 434	22 104
14-Dépôts de la clientèle	-	-
15-Titres de créance émis	-	-
16-Autres passifs	(31 933)	(42 114)
II Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	(17 245)	20 724
III Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	12	51 232
17-Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
18-Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
19-Acquisition d'immobilisations financières	-	-
20-Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(130)	(170)
21-Intérêts perçus	-	-
22-Dividendes perçus	-	-
IV Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	(130)	(170)
23-Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
24-Emission de dettes subordonnées	0	(51 061)
25-Emission d'actions	-	-
26-Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
27-Augmentation des capitaux propres et assimilés	0	0
28-Intérêts versés	-	-
29-Dividendes versés	-	-
V Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	0	(51 061)
VI Variation Nette de la Trésorerie (III + IV + V)	0	0
VII Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	0	0
VIII Trésorerie à la clôture de l'exercice	0	0

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 30 JUIN 2022						
	En millions de dirhams					
CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	TOTAL JUIN-2022	TOTAL DÉC-21
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
COMPTES ET PRETS DE TRÉSORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CRÉANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL						

ACTIVITE ET RESULTATS

Au 30 Juin 2022



Tamwil El Fellah تمويل الفلاح
 Société de Financement pour le Développement Agricole شركة التمويل للتنمية الفلاحية

ETAT DES SOLDES DE GESTION DU 01/01/2022 AU 30/06/2022

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS		
	JUIN-22	JUIN-21
• Intérêts et produits assimilés	20 493	51 138
• Intérêts et charges assimilés	15 717	17 805
MARGE D'INTERET	4 976	33 333
• Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultat des opérations de crédit-bail et de location		
• Commissions perçues	812	727
- Commissions servies	34	35
MARGE SUR COMMISSIONS	779	692
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change		
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ		
• Divers autres produits bancaires		
- Diverses autres charges bancaires		
PRODUIT NET BANCAIRE	5 755	34 025
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
• Autres produits d'exploitation non bancaire	25 554	-
- Autres charges d'exploitation non bancaire		
- Charges générales d'exploitation	14 746	15 442
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	14 562	18 583
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	15 717	17 467
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	366	407
RÉSULTAT COURANT	478	509
RÉSULTAT NON COURANT	(42)	(35)
- Impôts sur les résultats	330	258
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	107	122
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
	JUIN-22	JUIN-21
± RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	107	122
• Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 066	1 128
• Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
• Dotations aux provisions pour risques généraux	366	407
• Dotations aux provisions réglementées	-	-
• Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	-	-
- Plus-values de cession sur immobilisations incorp & corporell	-	-
- Moins-values de cession sur immobilisations incorp & corpore	-	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
± CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 540	1 657
- Bénéfices distribués	-	-
± AUTOFINANCEMENT	1 540	1 657

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 30 JUIN 2022

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL JUIN-2022	TOTAL DEC-21
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		292 454			292 454	355 014
VALEURS DONNEES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS			200 000	241 442	441 442	470 424
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER		3 990	3 321	1 178	8 489	7 712
TOTAL		296 444	203 321	242 620	842 585	833 150

CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2022

CAPITAUX PROPRES	En millions de dirhams			
	Encours 31/12/2021	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2022
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Reserves et primes liées au capital	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	125 000	-	-	125 000
Capital appelé	125 000	-	-	125 000
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	(22 156)	183	-	(21 973)
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	183	(183)	107	107
TOTAL	183 827	-	107	183 136

PROVISIONS

	En millions de dirhams				
	Encours 31/12/2021	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2022
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	237 992	15 717	-	-	253 709
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	237 992	15 717	-	-	253 709
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	21 091	366	-	-	21 457
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	21 091	366	-	-	21 457
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	259 083	16 084	-	-	275 166

DETTES SUBORDONNEES AU 30 JUIN 2022

Mensualité de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contre-valeur en KDH)		dont entreprises liées		dont autres apparentés	
						Montant N	Montant N-1	Montant N	Montant N-1	Montant N	Montant N-1
Néant											
TOTAL											

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30 JUIN 2022

Montant du capital	125 000 millions de dirham
Montant du capital social souscrit et non appelé	
Valeur nominale des titres	100 dh

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part de capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Crédit Agricole SA	Place des Aïnoules Rabat	1 250 000	1 250 000	100%
TOTAUX		1 250 000	1 250 000	100%

Coopers Audit

audit et conseil

83, avenue Hassan II

20100 Casablanca

Tel : (+212) (0)21 47 11 90

Fax : (+212) (0)21 27 47 34

Société de Financement pour le Développement Agricole
 « SFDA- Tamwil El Fellah »

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2022

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah » comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des notes de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 103 135 dont un bénéfice net de KMAD 107, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Cette situation a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2022, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des restrictions avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah » arrêtés au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Coopers Audit Maroc S.A

Abdelaziz ALMECHATT

Associé

COOPERS AUDIT MAROC

Siège Social: 83, Avenue Hassan II

Casablanca

TR 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34

Société anonyme au capital de 100 000 dirhams
 RC 15 743 - Patente 34 398 719 - Identification fiscale 01 020 042 - CNSS 2 354 138
 Siège social: 83, avenue Hassan II - 20000 Casablanca



Mots flechés


Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

VAGUE À L'ÂME	PERSONNE ANONYME	TERRE GRECQUE	DE BAS EN HAUT: BEAUCOUP	DÉMONS- TRATION	NATUREL	EN FRICHE	GARDEE AVEC RANCUINE
		EXISTER FILS D'APOLLON			DOUX LOGIS DÉRISION		
COLLE				MENU			
LIAISON			VÈNERE PREMIERE NÉE			AXE POUR LES ROUES	
VÉTÉRI- NAIRE				SAPÉS	NACRÉE	ANNONCE UNE SUITE	
ASSEMBLÉE							
MÉTAL	POSITION	CARDIN- AUX	SAPÉS				NOMMÉ
		FORME D'AVOIR PRISONS		EN PRIME		POSSESSIF	
VIEILLE			FOND DU PANIER ARTICLE			ARBRE CONIFÈRE	
SYMBOLE DU NÉON		ARTICLE ESPAGNOL		ASSISE		ABER	EN EFFET BOX
		ALUMIN- IUM	INTERDIT GRAND ARBRE				
MOI	FATIGUÉ RADIUM			VOYELLES VOYELLES			FIN DE VERBE
HALTE							
CRACK		ATTACHER				ÂGE	

Solution mots flechés d'hier

ANCIEN	S	SOUS	AN	LAPRES	ORRE	TO	ESTRIBES	B	ANCIEN	A	ANCIEN
PROFANE	P	PORT	E	P	A	R	O	L	E		
DESIR	D	E	S	I	R						
ÉTAT	C	E	U	S	E	E	S		A	C	
STATION	T	D	I	U	L	E	S		E		
EN	N	A	R	S		P	I		M	P	
CHAMPIONNAT	C	H	A	M	P	I	O	N	N	A	T
VU	V	U	N	E	O		R	A	R	I	
ARRIVÉ	L	A	C		T	R	A	V	E	L	O
FRANCE	B	A	B	Y	E	N	T	R	A	I	N
DEUX	I	C	E	S		I	A		N		
INTERIEUR	O	R	C	L		C	O	N	T	R	E
DE	E	P	O	U	V	A	N	T	A	I	L

<p>Directeur de la Publication et de la Rédaction Mohamed Benarbia</p> <p>Secrétaire général de la rédaction Mohamed Bouarab</p> <p>Rédaction Hassan Bentaleb Alain Bouithy Mourad Tabet Wafaa Mejdoubi Mehdi Ouassat Rachid Meftah</p> <p>Responsable des ressources humaines Atika Rachdi</p> <p>Directeur artistique Fouad Ezzafir</p> <p>Service technique Khadija Sabi (Responsable) Meryem Warrach Myriem Rehane Khadija Halafi Hafid Bouzarouata Mariama Farki Elkandoussi Elmardi</p>	<p>Révision Abdelmoumen Warrach</p> <p>Secrétaire Asmaa Tabaa</p> <p>Photographe Ahmed Laaraki</p> <p>Correspondants Ahmadou El Katat (Laâyoune) Abdelali Khallad (Essaouira)</p> <p>Collaborateurs Chouaib Sahnoun Khalil Benmouya</p> <p>Adresse de la Rédaction 33, Rue Amir Abdolkader B.P. 2165 - Casablanca Maroc</p> <p>E-mail: Libération@libe.ma Téléphone: 0522 61.94.04</p> <p>Fax de la rédaction: 0522 62.09.72</p> <p>Service annonces et publicité E-mail: annoncesliberation@libe.ma</p>	<p>Youssef El Gahs Mouna El Youssoufi Loubna Baghdadi Latifa Mounib Rkia Ait Dahman Siham Zaïter Fadwa Choukri</p> <p>44, Avenue des F.A.R 3^{ème} Etage - Casablanca Tél: 0522 31.00.62 0522 62.32.32 0522 60 23 44 Fax: 0522 31.28.10</p> <p>Imprimerie Les Editions Maghrebines</p> <p>Distribution SAPRESS Dossier de PRESSE 130/64</p> <p>Site web: www.libe.ma</p> <p>Journal Libération</p> <p>Libération Maroc</p> <p></p>
---	---	--

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Attestation
- 2- Vaste étendue - Première capitale du Japon
- 3- Particule de langage - Savoir-faire - Poussé
- 4- Pour chien méchant
- 5- Coordonnant - Pierre tombale
- 6- Précise - Epée
- 7- Arme de rapace - Le matin
- 8- Confirmé - Pente
- 9- Saint des Pyrénées - Coupe
- 10- Choisi - Réfléchi - Gagnée

VERTICALEMENT

- 1- Hôte habituelle
- 2- Prête un de ses organes - Prise de l'air
- 3- Laes - Demi mouche
- 4- Possessif - Corps issus d'acides et d'alcools
- 5- Non corrompues
- 6- Parte en éclats - Indicateur
- 7- Entendement
- 8- Calcium - Roue à gorge - Palmipède
- 9- Prépare au tir - Chat domestique non castré
- 10- Grecque - Débattu

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	N	O	N	O	B	S	T	A	N	T
2	A	P	O	D	E		E		O	U
3	R	I	M	E		S	N	O	B	E
4	C	U		S	A	I	T		E	
5	O	M	O		S	T	A	B	L	E
6	T		T	R	I	E		E		L
7	I	D	E	A	L		A	R	M	E
8	Q	U	E	M	A	N	D	E		V
9	U	E		E	H	O	N	T	E	E
10	E	L	U	S		N	E	S	T	E

Grilles de sudoku

<i>Facile</i>					<i>Moyen</i>					
3	5									
		8		2	7	6		1		
	2		6	4				9		
5	3	9	7			8	1			
	7	2			8	9	3	6		
2			5	4		6				
6		4	9	7		5				
								9	8	
<i>Difficile</i>					<i>Expert</i>					
	6		9		1		8			
					7	4	9			
			8	4						
		9	1	8						
5		2	9				7			
		4	7		8					
			8	5						
8	1	3								
6	4		3				8			
1								9		
	7			8		3		4		
		6		3						
		1		4	7					
6				9				5		
			3	2	7					
				1	5					
9		8		5				3		
	2									1

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

<i>Facile</i>					<i>Moyen</i>					
1	6	3	5	4	7	8	9	2		
5	4	2	1	9	8	3	7	6		
8	7	9	2	6	3	1	5	4		
2	8	7	3	5	9	4	6	1		
4	9	6	8	7	1	2	3	5		
3	1	5	4	2	6	7	8	9		
6	3	1	9	8	4	5	2	7		
7	2	4	6	3	5	9	1	8		
9	5	8	7	1	2	6	4	3		
<i>Difficile</i>					<i>Expert</i>					
9	1	6	5	3	4	7	8	2		
2	8	5	9	1	7	6	3	4		
7	3	4	6	2	8	5	1	9		
4	9	2	3	7	1	8	5	6		
3	6	1	4	8	5	2	9	7		
8	5	7	2	6	9	3	4	1		
5	4	8	7	9	2	1	6	3		
1	7	3	8	4	6	9	2	5		
6	2	9	1	5	3	4	7	8		
8	2	6	1	9	7	5	4	3		
9	4	7	3	2	5	1	8	6		
3	5	1	8	4	6	7	9	2		
4	1	5	6	3	2	8	7	9		
2	9	3	7	8	4	6	1	5		
6	7	8	5	1	9	3	2	4		
1	6	9	2	7	3	4	5	8		
7	3	4	9	5	8	2	6	1		
5	8	2	4	6	1	9	3	7		

AIM INDUSTRIE CONSTITUTION
 Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :
 Dénomination : AIM INDUSTRIE SARL AU
 Objet : La peinture industriels
 Gérance : Mr EL FARRAOUI ABDELALI, gérant unique
 Capital : 100 000,00 DH
 Capital Social : Mr EL FARRAOUI ABDELALI 100 000,00 DHS
 SOIT ENSEMBLE TRENTE MILLE DIRHAMS : 100 000,00 DHS
 Durée : 99 ans.
 Siège Social : 10 RUE LIBÉRTE ETG 3 APT 5 20000 Casablanca.
 Le dépôt est effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 4/06/2018.

N°7418/PA

CONSTITUTION
 I/- Aux termes d'un acte SSP du 22/07/2022 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée. Dénomination : « ANAHIK SERVICES PLUS T » SARL.
 Objet : ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS. NEGOCIANT. TRAVAUX DE MENUISERIE.
 Siège Social : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APPT 3, CASABLANCA.
 Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).
 Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :
 Mr. AHMED EL KHADIRI 80.000,00 DHS
 Mme. NAJAT BENATIK 20.000,00 DHS
 Durée : 99 ans.
 Gérance : Mr : AHMED EL KHADIRI, gérant pour une durée illimitée.
 II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 554489.

N°7419/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'ESSAOUIRA
 CERCLE TAMANAR
 CAIDAT SMIMOU
 C.R SMIMO
 AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° 02/2022
 Le 31 octobre 2022 à 13h00, Il sera procédé au bureau du président de la Commune Rurale Smimou (Province d'Essaouira) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif pour : L'affermage du Souk Hebdomadaire de la Commune Rurale Smimou dimanche ainsi jeudi et souika des aïds et maôisme Sidi Bouzkri pour une période de 12 mois (du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 DH (Trente mille dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 29.050,00 dhs par mois ; vingt neuf Mille et cinquante Dhs par mois (soit 348.600,00 dhs : trois cent quarante-huit mille et six cent dhs pour la période de douze mois citée ci-dessus).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président du conseil communal.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
 - Soit par portail électronique : www.marchespublics.gov.ma
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°7420/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE

D'ESSAOUIRA CERCLE TAMANAR CAIDAT SMIMOU C.R SMIMOU AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2022
 Le 31 octobre 2022 à 11h00, Il sera procédé au bureau du président de la Commune Rurale Smimou (Province d'Essaouira) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : L'affermage de l'abattoir communal du Souk Hebdomadaire de la Commune Rurale Smimou, pour une période de 12 mois (du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023).

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré du bureau de régie de recette, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 DH (trente mille dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 38.400,00 dhs par mois ; trente-huit Mille et quatre cent Dhs par mois (soit 460.800,00 dhs : quatre cent soixante mille et huit cent dhs pour la période de douze mois citée ci-dessus).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président du conseil communal.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
 - Soit par portail électronique : www.marchespublics.gov.ma
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°7421/PA

ROYAUME DU MAROC

 CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

 MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

 DIRECTION GENERALE DES ROUTES

 DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RABAT-SALE-KENITRA

 SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE SIDI SLIMANE

Travaux de dédoublement de la RN4 du PK18+800 au PK34+608 (Lot 1) sur 15+808 km (Province de Sidi Slimane)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° SS/01/2022/CFR
OUVERTURE DES PLS LE JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 à 11 heures

Le JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Régionale de L'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rabat-Sale-Kenitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :
Travaux de dédoublement de la RN4 du PK18+800 au PK34+608 (Lot 1) sur 15+808 km (Province de Sidi Slimane)

Le Maître d'Ouvrage est la Caisse pour le Financement Routier (CFR), représentée par son Directeur. La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée est assurée par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau représenté par la Direction Générale des Routes et la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rabat-Sale-Kenitra, représentés par leurs Directeurs. La maîtrise d'œuvre est assurée dans un premier lieu par le Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Sidi Slimane, et puis par l'Aménagement Provisoire de la RN4 dès sa création.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Sidi Slimane, sis à avenue Al Amn Sidi Slimane ou peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du SGP du même Service. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).
 Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de **Trois millions Dirhams (3 000 000,00 DHS)** ; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par le Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Sidi Slimane est fixée à la somme de **Cent soixante-deux millions soixante-trois mille six cent soixante-dix-sept dirhams et neuf centimes TTC (162 063 677,09 DHS TTC)**.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 3 et 9 du règlement de consultation.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le secrétariat de la DRETLE de Rabat-Salé-Kénitra ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au secrétariat précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Soit transmis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable du non réception du pli.
 Il est prévu une visite des lieux le JEUDI 27 OCTOBRE à 10 heures.

Le point de départ est le siège du SETLE de Sidi Slimane, il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.
 Les conditions partielles minimales de participation sont :

Pour les concurrents installés au Maroc
 Les concurrents devront fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :
 Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Nouveau système		
Secteur	Qualification	Classe
B : Travaux routiers Et voirie urbaine	B.1 : travaux de terrassement routiers courants.	5
	B.3 : ouvrage d'assainissement routier et traitement de l'environnement.	
	B.5 : Assises non traitées et enduits superficiels.	
	B.6 : Assises traitées et enrobés à chaud.	

Pour les concurrents non installés au Maroc
 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma

N°7416/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TAOUOZET
 FASCILLER D'EL AÏOUN
 COMMUNE D'EL AÏOUN SIDI MELLOUK

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N° 01/2022, 02/2022.

Le, 26/10/2022, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune d'El Aïoun sidi Mellouk, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix concernant :

N° d'Appel d'offre	Heure	Objet	Cautionnement provisoire	Le coût d'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme T.T.C
01/2022	11h	Achat de Matériel d'Éclairage Public	2 500,00 Dhs Deux Mille Cinq Cent Dirhams.	(197 556,00 dh) Cent quatre vingt dix sept mille cinq cent cinquante six Dirhams,TTC
02/2022	15h	Affermage d'un café situé au souk hebdomadaire	Mille dhs 1.000,00 Dhs	(6090,00 Dhs) Six mille dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la commune.
 Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.Marchespublics.gov.ma)
 • Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27-29 et 31 du décret n° 02.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée
 • peuvent être effectués par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat, www.marchespublics.gov.ma
 • Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de la consultation pour l' A.O N°: 01/2022 et de l'article 4 pour l' A.O N°: 02/2022 du règlement de la consultation.

Pour l' Appel d'offre N°01/2022 .Les échantillons, les attestations de garantie et les fiches techniques conformes au descriptif technique, doivent être déposés à la commune d'El Aïoun sidi mellouk le 25/10/2022 avant 16h30

N°7417/PA

JR-BERKANE SARL AU
CONSTITUTION RC: 8717
Aux termes d'un acte sous
seing privé du 22/09/2022 il a
été établi les statuts d'une so-
ciété SARL AU, au capital social
de 1 000 000,00 DH comme suit:
Dénomination : "JR-BERKANE"
Forme Juridique : Société à
Responsabilité Limitée A Associé
Unique SARL AU.
SIEGE SOCIAL: N°03 RUE 16
HAY BOUHDLA BERKANE.
Objet social:
- PROMOTEUR IMMOBILIER
- TRAVAUX DIVERS OU
CONSTRUCTIONS.
- NEGOCIANT.
Capital social: 1 000 000,00 dh
(Un million de dirhams) divisé
en 10 000 (Dix Mille) parts so-
ciales de cent dirhams (de
100,00 DHS chacune).
GERANCE: Mr JABRI RA-
CHID, demeurant à N°03 RUE
354 HAY EL MOUKAOUAMA
BERKANE est Gérant/ Associé
Unique de cette société pour
une durée illimitée.
DUREE: 99ans
Dépôt légal : a été effectué au
greffe du tribunal de 1ère ins-
tance de Berkane en date du
28/09/2022 sous N° : 519/2022
N°7422/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE FQUIH
BEN SALAH
CERCLE DE BENI
MOUSSA CHARKIA
CAIDAT DE OULED
ZMAMCT : OULED ZMAM
Avis d'appel d'offres ouvert
N° : 08/2022
« Séance publique »

Le président de la commune d'
OULED ZMAM recevra
jusqu'au jour prévu pour la
séance publique d'ouverture
des plis qui aura lieu 01 novem-
bre 2022 à 10 heures au siège de
la commune, les offres des prix
concernant : la location du souk
hebdomadaire Ouled Zmam
au titre 2023. Le cautionnement
provisoire est fixé à vingt mille
dirhams (20.000,00 DH)
L'estimation de la location est
fixée à la somme de : six cent
mille dirhams (650000,00) DHS
Les offres doivent être présen-

tées conformément aux dispo-
sitions des articles 27,29 et 31 du
décret n° 2-12-349 du 08 joul-
mada 1434 (20 mars 2013)
relatif aux marchés publics.
Le dossier d'appel d'offre peut
être retiré auprès des services
des marchés de la commune ou
téléchargé du portail électro-
nique des marchés publics de
l'état: www.marchespublic
.gov.ma
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé
leurs plis auprès des services des
marchés de la commune.
• Soit les envoyer par courrier
recommandé avec accusé de ré-
ception, au bureau précité.
• Soit les envoyées par courrier
portail électronique des mar-
chés publics: www.marchespu-
blic.gov.ma
• Soit les remettre au président
de la commission d'appel d'of-
fres au début de la séance avant
l'ouverture des plis
• Pour tout renseignement,
contacter le service précité.
N°7423/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE
RADIO DIFFUSION ET DE
TELEVISION
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 08AOM/SNRT/2022
Appel d'offres réservé aux pe-
tites et moyennes entreprises
nationales (PME)
Le 24/11/2022 à 11:00 heures ,
il sera procédé dans les bureaux
de la SNRT ,1 Rue EL Brihi
Rabat au 4ème étage, salle des
réunions au bâtiment, sis à
Angle rues Youssef Ibn Tachfine
et Assafi, Rabat, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix pour : Entree-
tretien, fourniture et pose des ac-
cessoires pour la remise en état
du système d'antenne de
l'émetteur radio AM du centre
de la SNRT de Sidi Bennour.

• Les prospectus et les docu-
ments techniques exigés par
l'article 17 du règlement de la
consultation doivent être dépo-
sés au secrétariat de la direction
des achats SNRT(2ème étage)
au plus tard le 23/11/2022 à 16
Heures, délai de rigueur.
• Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuitement :
• Au Secrétariat de la Direction
des Achats de la SNRT (2ème
étage).
• Par téléchargement gratuit
sur le portail de dématérialisa-
tion des appels d'offres de la
SNRT https://ao.snrt.ma/ et le
portail marocain des marchés
publics https://www.marches-
publics.gov.ma/pmmp/
• Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :20000,00
Dhs • L'estimation des coûts
des prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à : 1
250 000,00 DHS TTC
• Une visite des lieux est pré-
vue le 20/10/2022 à 11H au cen-
tre émetteur Radio de Sidi
Bennour (Voir article 10 du ré-
glement de consultation pour
plus d'informations)
• Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions du
règlement de consultation. Les
concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé
leurs plis au secrétariat de la di-
rection des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par courrier
recommandé avec accusé de ré-
ception au bureau précité
- Soit les remettre au président
de la commission d'appel d'of-
fres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
• Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle 4 du règlement de la
consultation.
N°7424/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE
RADIO DIFFUSION ET DE
TELEVISION
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 58AOM/SNRT/2022
Le 02/11/2022 à 10:00 heures, il
sera procédé dans les bureaux
de la SNRT ,1 Rue EL Brihi
Rabat au 4ème étage, salle des
réunions au bâtiment, sis à
Angle rues Youssef Ibn Tachfine
et Assafi, Rabat, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix pour : Contrat
de service de support (SLA)
du système de production
News « news room » de la
SNRT. (En vue de conclure un
marché reconductible)
N°7425/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE
RADIO DIFFUSION ET DE
TELEVISION
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 49AOM/SNRT/2022
Le 01/11/2022 à 15:00 heures, il
sera procédé dans les bureaux
de la SNRT ,1 Rue EL Brihi
Rabat au 4ème étage, salle des
réunions au bâtiment, sis à
Angle rues Youssef Ibn Tachfine
et Assafi, Rabat, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix pour : Fourni-
ture matériel informatique et
extension logiciels.
Les prospectus et les docu-
ments techniques exigés par
l'article 17 du règlement de la
consultation doivent être dépo-
sés au secrétariat de la direction
des achats SNRT(2ème étage)
au plus tard le 31/10/2022 à 16
Heures, délai de rigueur.
• Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuitement :
• Au Secrétariat de la Direction
des Achats de la SNRT (2ème
étage).
• Par téléchargement gratuit
sur le portail de dématérialisa-
tion des appels d'offres de la
SNRT https://ao.snrt.ma/ et le
portail marocain des marchés
publics https://www.marches-
publics.gov.ma/pmmp/
• Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :10000,00
Dhs • L'estimation des coûts
des prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à : 1
050040,00 DHS TTC
• Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions du
règlement de consultation. Les
concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé
leurs plis au secrétariat de la di-
rection des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par courrier
recommandé avec accusé de ré-
ception au bureau précité
- Soit les remettre au président

de la commission d'appel d'of-
fres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
• Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle 4 du règlement de la
consultation.
N°7426/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE
RADIO DIFFUSION
ET DE TELEVISION
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 57AOM/SNRT/2022
Le 02/11/2022 à 10 heures ,
il sera procédé dans les bureaux
de la SNRT ,1 Rue EL Brihi
Rabat au 4ème étage, salle des
réunions au bâtiment, sis à
Angle rues Youssef Ibn Tachfine
et Assafi, Rabat, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix pour Fourni-
ture et mise à jour du système
de production News Room
pour les besoins de la SNRT
afin de renforcer la disponibi-
lité, l'intégrité et la sécurité du
système.
• Les prospectus et les docu-
ments techniques exigés par
l'article 17 du règlement de la
consultation doivent être dépo-
sés au secrétariat de la direc-
tion des achats SNRT(2ème étage)
au plus tard le 01/11/2022 à 16
Heures, délai de rigueur.
• Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuitement :
• Au Secrétariat de la Direction
des Achats de la SNRT (2ème
étage).
• Par téléchargement gratuit
sur le portail de dématérialisa-
tion des appels d'offres de la
SNRT https://ao.snrt.ma/ et le
portail marocain des marchés
publics https://www.marches-
publics.gov.ma/pmmp/
• Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :30 000,00
Dhs L'estimation des coûts des
prestations établie par le maître
d'ouvrage est fixée à : 2 232
840,00 DHS TTC
• Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions du
règlement de consultation. Les
concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé
leurs plis au secrétariat de la di-
rection des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par courrier
recommandé avec accusé de ré-
ception au bureau précité
- Soit les remettre au président
de la commission d'appel d'of-
fres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
• Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle 4 du règlement de la
consultation.
N°7427/PA

«TERROIR DU MAROC
ORIENTAL» GIE
GROUPEMENT D'INTERET
ÉCONOMIQUE
CAPITAL: TROIS MILLE
(3.000,00) DIRHAMS
SIEGE SOCIAL: SOUS-CEN-
TRE DE TRAVAUX DE BNI
DRAR IF : 40130590
RC : 21939 CLOTURE
DE LIQUIDATION
Au terme du PV de l'AGE en
date du 31/08/2022, du Grou-
pement d'Intérêt Economique
«TERROIR DU MAROC
ORIENTAL», Les membres ont
été décidés ce qui suit :
- La clôture de liquidation et la
radiation de Groupement d'In-
térêt Economique du registre de
commerce
Le dépôt légal a été effectué au
greffe du tribunal de commerce
d'Oujda le 28/09/2022 sous le
N° 1489.
N°7428/PA

« STE METAUX EST »
SARL/AU
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE
A ASSOCIÉ UNIQUE
AU CAPITAL
DE 100.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : ROUTE
MAGHNIYA ZGHAMIM 2
AUGMENTATION
DU CAPITAL SOCIAL
Au terme de la décision de l'as-
socié unique en date du
19/09/2022 de la société dé-
nommée «STE METAUX EST»
SARL, il a été décidé ce qui suit
: Augmentation de capital social
d'une somme de 900.000,00 de
Dirhams pour le porter de
100.000,00 Dirhams à
1.000.000,00 de Dirhams, par
création de 9.000 parts nou-
velles de 100,00 Dirhams cha-
cune.
Le dépôt légal a été effectué au
greffe du tribunal de commerce
d'Oujda le 22/09/2022 sous le
numéro 1476.
N°7429/PA


ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MEOUJONA
COMMUNE DE AL MAJJA-
TIA OULAD TALEB
DIRECTION DES SERVICES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERTS N° 06/
CMOT/ 2022
Le Mercredi 26 octobre 2022 à
11H 00 Minute, il sera procédé
au salle de réunion de la Com-
mune Al majjatia Oulad Taleb, à
l'ouverture des plis relative à
l'appel d'offres sur offres de
prix pour : ACHAT DES BACS
A ORDURES ALA COM-
MUNE DE AL MAJJA-
TIA OULAD TALEB
Le dossier d'appel d'offres peut
être retiré auprès du bureau des
marchés publics de la Commu-
ne de Al majjatia Oulad
Taleb .il peut également être
téléchargé à partir du portail des
marchés publics : www.mar-
chéspublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : DIX
MILLE DHS (10.000,00)
L'estimation des couts des pre-
stations établie par le maître
d'ouvrage est fixée à la somme
de : Six cents trente six mille
dirhams TTC (636 000, 00)
Le contenu la présentation ainsi
que le dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions des
articles 27-et 29 et 31 de décret
n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 re-
latif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• 1- soit les envoyer par cour-
rier électronique via le portail
des marchés publics :
www.marchéspublics.gov.ma.
• 2- soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec accusé
de réception au bureau d'ordre
de la Commune de Al majja-
tia Oulad Taleb.
• 3- soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis au bureau pré-
cité
• 4- Soit les remettre au pré-
sident de la commission d'appel
d'offres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
Les échantillons exigés par le
dossier d'appel d'offre doit
être déposé dans le garage com-
munal de Al Majjatia Oulad Ta-
leb avant le 25/10 /2022 à 16hr
30min.
Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle 08 du règlement de
consultation
Le président de la Commune
de Al Majjatia Oulad Taleb,
N°7430/PA

بناء على منشور السيد رئيس الحكومة رقم 2020/16 بتاريخ 2020/10/07 منسّخ بموجب المادحة 16
أكتوبر 2022 والسبت 31 نجنبر 2022 بمرسمة خديجة أم المؤمنين للتفتح الفني والأدبي بشارع المقامه بالجديدة
ابتداء من الساعة التاسعة صباحا امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين المتضمن إلى ميزانية إقليم الجديدة
المتضمن للشروط التنظيمية لإجتياز الامتحانات إلى غاية تاريخه وفق ما هو مبين في الجدول التالي:

المرحلة لإجتياز الامتحانات	تاريخ الامتحان	ساعات الامتحان	عدد التلاميذ المتقدمين للامتحان	عدد التلاميذ الشاركون بالامتحان	النسبة % من	الدرجة التي من	الدرجة التي من
2022/10/14	2022/10/16	اختبار كتابي: لمدة 2 ساعات الامتحان 3 اختبار شفوي: لمدة 20 دقيقة الامتحان 2	12	2	13%	مساعد فني من الدرجة 2	مساعد فني من الدرجة 3
		اختبار كتابي: لمدة 2 ساعات الامتحان 3 اختبار شفوي: لمدة 20 دقيقة الامتحان 2 (5) من الدرجة التي من الإجازة الدرجة 3 الدرجة 3 الدرجة 3 اختبار شفوي: لمدة 20 دقيقة الامتحان 3 اختبار شفوي: لمدة 20 دقيقة الامتحان 2 اختبار شفوي: لمدة 20 دقيقة الامتحان 3				مساعد فني من الدرجة 2	مساعد فني من الدرجة 3
2022/10/14	2022/12/31	اختبار كتابي: لمدة 3 ساعات الامتحان 3 اختبار شفوي: لمدة 20 دقيقة الامتحان 3	1	1	13%	مساعد فني من الدرجة 2	مساعد فني من الدرجة 3
		اختبار كتابي: لمدة 3 ساعات الامتحان 3 اختبار شفوي: لمدة 20 دقيقة الامتحان 3				مساعد فني من الدرجة 2	مساعد فني من الدرجة 3

N°7431/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de Beni Mellal - Khenifra
Province de Beni Mellal
Commune de Oulad Saïd Louad



AVIS D'ENQUÊTE COMMODO INCOMMODO

Le président de la commune d'Oulad Saïd Louad avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.

Cette enquête concerne la demande déposée par : **الباوي عبد الحكيم**

Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : **Bain Marocain**

Au local : **PROVINCE DE BENI MELLAL, COMMUNE D'OULAD SAÏD LOUAD, Douar Ait el Djadidi, Oulad Saïd Louad, Casablanca, Maroc**

Un registre des observations est mis à la disposition du public à la commune d'Oulad Saïd Louad au service économique.

N°7436/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION RÉGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT N°09/EXP/2022


Le directeur provincial du Ministère de l'éducation nationale, de préscolaire et des sports d'El-Jadida porte à la connaissance du public que l'appel d'offre ouvert N° 09/EXP/2022 relatif à **La restauration collective au profit des élèves des Internats, cantines et Dar Taliba relevant de la direction provinciale d'El-Jadida en deux (02) lots séparés :**

Lot 1 : El-Jadida et Moulay Abdellah
Lot 2 : Oulad Ghanem, sidi Abed et Oulad Aissa.

Paru au journal libération n°9730 du mardi 27 septembre 2022 a été reporté du mercredi 19 octobre au lundi 7 novembre 2022 à la même heure et le même endroit, et le reste est inchangé.

N°7435/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire, et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°: 36/INV/2022

Le 24/10/2022 à 11 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'AO, strictement réservée aux PME ayant pour objet: L'acquisition d'équipement au profit des espaces d'orientation relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés :

- Lot N°01 : **Matériel de bureau pour les établissements d'enseignement secondaire collégial.**
- Lot N°02 : **Matériel de bureau pour les établissements d'enseignement secondaire qualifiant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1	900.00	neuf cent dirhams	54 240.00	Cinquante-quatre mille deux cent quarante dirhams
2	900.00	neuf cent dirhams	54 240.00	Cinquante-quatre mille deux cent quarante dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aïoula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

4. **Les documentations exigées par le dossier d'appel d'offres (article 21 du RC) doivent être déposés dans le bureau des appels d'offres à la Direction provinciale de Marrakech au plus tard le 21/10/2022 avant 16h.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB: En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances N°3011.13 du 24 hïja 1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4 du règlement de consultation.

N°7434/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
صناعة إقليم بني ملال
جماعة فضالات
مكتب الرخص التجارية

عدد : 76 1 1

إعلان عن المنافع والمضار

تعلمن رئيسة المجلس الجماعي فضالات بأن :

المسيدة : زهراء بنجاعة الحاملة لبطاقة التعريف الوطنية رقم T31541

قد تقدمت إلى هذه الجماعة بطلب ترمي فيه الحصول على **حرفسة : ممارسة مهنة الخراطة (TOUR)**

بالعنوان التالي : **تجزئة لخضر رقم 10 فضالات بني ملال**

ولأجل ذلك فقد وضع رهن إشارة كل شخص يهمه الأمر نكترا لتسجيل كل الملاحظات المتعلقة بمزاولة الحرفة المذكورة أعلاه وذلك لمدة : **ثلاثين يوما 30**.....

ابتداء من تاريخ نشر هذا الإعلان.

فضالات في 2022/09/27

N°7471/PA

Royaume Du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Marrakech
Bureau des appels d'offres

AVIS RECTIFICATIF DE L'AO N°33/INV/2022


Le directeur provincial de Marrakech informe que l'avis de L'appel d'offres N°33/INV/2022 Publié au journal de LIBERATION le 27/09/2022, N°9730, page 17, est rectifié comme suit :

Objet de la rectification	ERREUR	Correction
N° de l'appel d'offre	33/INV/20	33/INV/2022

Le reste est sans changement.

N°7432/PA

Royaume Du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°35/EXP/2022 (Séance publique)

Le 24/10/2022 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'AO N°35/EXP/2022 « réservé strictement aux PME ayant pour objet: Achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour les établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux (02) lots séparés :

- Lot N°01 : les établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire collégial.
- Lot N°02 : les établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	6100.00	Six Mille cent dirhams	494 338.06	Quatre cent quatre mille trois cent trente huit dirhams six centimes.
02	1400.00	Mille quatre cent dirhams	90 174.97	Quatre-vingt-dix mille cent soixante quatorze dirhams quatre vingt dix sept centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aïoula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres (article 12 du RC) doivent être déposés dans le bureau des appels d'offres à la Direction provinciale de Marrakech au plus tard le 21/10/2022 avant 16h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB: En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances N°3011.13 du 24 hïja 1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4 du règlement de consultation.

N°7433/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de Beni Mellal-Khénifra
Province de Beni Mellal
Secrétariat Général

AVIS DE REPORT

Concernant l'appel d'offres n° 04/PRDTS-FDR/2022, publié aux journaux
 ♦ Libération : N° 9731 du 28/09/2022
 ♦ Rissalat Al Oumma N° 12244 du 28/09/2022

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis prévue initialement le 20/10/2022 à 10 heures de l'appel d'offres n° 04/PRDTS-FDR/2022, relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTIONS DE SANTE A LA COMMUNE DE TANOUGHA, (CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT POUR MEDECIN ET UN LOGEMENT POUR INFIRMIER), PROVINCE DE BENI MELLAL, est reportée comme suit :**

• **Date d'ouverture des plis : le 24/10/2022 à 10 heures**

Le reste sans changement. N°7442/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE D'AKNOUL
CAIDAT D'AJDIR
COMMUNE D'AJDIR**

**AVIS DE CONCOURS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

Le Président de la commune D'AJDIR porte à la connaissance à l'ensemble des fonctionnaires relevant de cette commune qu'il a été décidé d'organiser deux concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2022, selon le tableau suivant :

Grade actuel	Grade d'accès	Conditions de participation au concours	Nombre de postes	Délai de dépôt des dossiers de candidatures et services concernés pour recevoir ces dossiers	Date et lieu de concours finale	Date des épreuves orale
Adjoint technique 3 ^{ème} grade (échelle 06)	Adjoint technique 2 ^{ème} grade (échelle 07)	Six ans (6) de service effectif dans le grade de adjoint technique 3 ^{ème} grade	02	17/10/2022 à 16 H 30 mn soir au bureau d'ordre contre un reçu	Dimanche 06/11/2022 à 10H du matin A l'école CHEKOUADA à AJDIR CENTRE	Mardi 16/11/2022 à 10 H du matin
Adjoint administratif 3 ^{ème} grade (échelle 06)	Adjoint administratif 2 ^{ème} grade (échelle 07)	Six ans (6) de service effectif dans le grade de adjoint administratif 3 ^{ème} grade	01	17/10/2022 à 16 H 30 mn soir au bureau d'ordre contre un reçu	Dimanche 06/11/2022 à 10H du matin A l'école CHEKOUADA à AJDIR CENTRE	Mardi 16/11/2022 à 10 H du matin

N°7437/PA

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION
ET DE TÉLÉVISION**

**AVIS RECTIFICATIF
AO n° 07AOM/SNRT/2022**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°07AOM/SNRT/2022 .

Que L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est rectifiée comme suit :

Lot n°1: 190 000,00 DH TTC au lieu de 170 000,00 DHS TTC
 Lot n°2: 1 846 000,00 DH TTC au lieu de 1 560 000,00 DHS TTC
 Lot n°3: 828 000,00 DH TTC au lieu de 572 000,00 DHS TTC
 Lot n°4: 540 000,00 DH TTC au lieu de 414 000,00 DHS TTC
 Lot n°5: 2 520 000,00 DH TTC au lieu de 2 208 000,00 DHS TTC

N°7441/PA

**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION RÉGIONALE DES PORTS DE SAFI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
29/AOC/DRPS-ANP/2022**

AVIS RECTIFICATIF & DE REPORT N°1

Il est à noter à la connaissance des soumissionnaires ayant et obtient retour le dossier de l'appel d'offres n° 29/AOC/DRPS-ANP/2022 relatif à :

TRAVAUX DE MAINTENANCE DU RESEAU ELECTRIQUE, RESEAU D'EAU POTABLE ET DES INSTALLATIONS SANITAIRES DU PORT D'ISSAOUSSA

qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

* Le montant de l'estimation MINIMUM TTC est de :	480 120,00 soit en lettres : SIX CENT DIX MILLE CINT VINGT DIRHAMS	TTC
au lieu de :	680 120,00 soit en lettres : SIX CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE CINT MISE DIRHAMS	TTC
* Le montant de l'estimation MINIMUM TTC est de :	480 120,00 soit en lettres : QUATRE CENT CINT TRENTE HUIT MILLE DEUX CINT VINGT HUIT DIRHAMS	TTC
au lieu de :	204 220,00 soit en lettres : DIX HUIT CENT CINQUANTE QUATRE MILLE DEUX CINT VINGT HUIT DIRHAMS	TTC
* La date d'ouverture des plis est reportée à la date de :	12/10/2022 à 12H00	au lieu de 06/10/2022 à 12H00

N°7438/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 20/2022
(RÉSERVÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)**

Le Mardi 25/10/2022 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet : Travaux d'aménagement hydro-agricole au niveau des Périmètres Ait Ouassik, Ait Chiker et Ait Chribou, Commune territoriale Ouassizert, Périmètre Ait Ouassimour, Commune territoriale Ait Mazigh, et Périmètre Zassit Askar, Commune territoriale Tagleth, Cercle Ouassizezghit, Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retenu au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, et il peut être également téléchargé à partir du Portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante mille dirhams (40 000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 Un million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille quarante Dirhams TTC (1 997 040,00 dhs TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés Publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dossier technique comprend :

- Il est exigé des concurrents, la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification de la façon suivante :

Branche d'activité	Qualifications	Catégorie
4 : Travaux de pose de canaux portés et conduites d'irrigation	4.1 : Construction de petits canaux d'irrigation	Classe 4

Il est prévu une visite des lieux le 12/10/2022 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N°7440/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME
 Direction Régionale de l'Agriculture Du Souss-Massa
 Direction Provinciale de l'Agriculture
 TIZNIT

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 28/2022/DPA/TZ/SMP
(SÉANCE PUBLIQUE)**

Le Lundi 24 Octobre 2022 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicouche des pistes rurales, à travers la province de Tiznit. Répartis en 2 lots séparés comme suit :**

Lot n° 01 : Travaux de construction de la liaison routière reliant la RP 1910 au Donar Ait Taleb Ouhrahim sur 2+000 km, C.T Ait Ouafka, Cercle Tafraout Province de Tiznit.

Lot n° 02 : Travaux de construction de liaison routière reliant la RP 1908 au donar Tizi Islan Sur 3,6 Km dans la C.T TIGHMI, cercle ANEZI, Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retenu au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n° 1 : 30.000,00 (Trente mille dirhams)
 Lot n° 2 : 60.000,00 (Soixante mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 1 : 1.708.560,00 (Un million sept cent huit mille cinq cent soixante dirhams)
 Lot n° 2 : 3.582.792,00 (Trois millions cinq cent quatre vingt deux mille sept cent quatre vingt deux dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

*** Pour les concurrents installés au Maroc**
 Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Lot	Branche d'activité	classe	Qualification
Lot 1	7	4	7,2
Lot 2	7	3	7,2

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**
 Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°7439/PA

AVIS DE LOCATION
Appartement de 136 m2 (3 chambres+salon+cuisine+2 salles de bains)
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUCSI MOHAMMED 3^e ETAGE
TEL: 07 66 52 83 73
N°7443/PA

AVIS DE LOCATION
Appartement de 143 m2 (3 chambres+salon+cuisine+2 salles de bains)
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUCSI MOHAMMED 2^e ETAGE
TEL 07 66 52 83 73
N°7444/PA

AVIS DE LOCATION
Appartement de 143 m2 (3 chambres+salon+cuisine+2 salles de bains)
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUCSI MOHAMMED 4^e ETAGE
TEL 07 66 52 83 73
N°7445/PA

IREM LOGISTIC SARL AU CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 19/07/2022 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivants : objet COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT PAR TERRE- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et ce, tant par l'intervention directe, que par la création ou la prise de participation dans d'autres sociétés, existantes ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe. Dénomination : « IREM LOGISTIC SARL AU », -Siège: 104 Rue Allal Ibn Ahmed Amkik N°4, 3^eme Etage Belvédère, Casablanca-Durée : 99 ans.-Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS répartie comme suite : - M. AFIF SALAHEDDINE: 1000 Parts -Gérance : La société est Gérée Et Administrée par: Monsieur AFIF SALAHEDDINE Pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca. RC N° 556393 en date du 26/09/2022 Pour extrait et mention gérance
N°7446/PA

SALAM DOORS SARL AU TRANSFERT DE SIEGE SOCIALE
Aux termes d'un acte du 26 aout 2022 à Casablanca la

gérante unique de la société SALAM DOORS décide la modification suivante. TRANSFERT DE SIEGE SOCIALE DE LA SOCIETE. Mme : EL ANSSI AZIZA , seule associée *SALAM DOORS * Possédant les 1000 parts constituant le capital de la société, et représentant les 100 % du capital. L'associée unique décide ce qui suit Première résolution L'associé unique décide de transférer le siège de la société de 410 BD ZERKTOUNI RESHAMAD APT N°1 Casa au Tranche Al Jazira Al Khadraa Imm 4 Mag 3 Tit Mellil Casablanca MISE EN HARMONIE DES STATUTS. Le Dépôt Légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca Sous Le N° 839066 le 28 septembre 2022. Le registre de commerce modificatif a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n° chronologique 31742 le 28 Septembre 2022. RC: 467915 - PATENTE: IF: 45898970 - GSM: 06 / 77.97 86 72
N°7447/PA

ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONALE DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) BRANCHE EAU
Direction Approvisionnement et Marchés
Avis d'Appel d'offres Ouvert N° : 28 /DAM/S/2022 à lot unique Séance Publique La Direction Approvisionnement et Marchés de l'ONEE-Branche Eau, sise à Rabat lance le présent appel d'offres qui concerne : Assistance technique et juridique pour l'identification et la valorisation du patrimoine foncier de l'ONEE-Branche Eau. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à : 1.999.200,00 DH TTC. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 20.000,00 MAD Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>. Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau des marchés (DAM), Immeuble G, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat - Maroc.

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.R.E.H
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° : 89/2022/INDH/PAZ
Le 25 Octobre 2022 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire général de La Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants : Etudes architecturales et suivi des travaux pour la création de 78 unités préscolaires au niveau des com-

Tel : (+212) 0537 66 73 05 / 06. Fax : (+212) 0537 66 75 13 Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats. Les plus des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être : - Soit déposé contre récépissé au Bureau des marchés (DAM) à l'adresse : Immeuble G avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis. - Soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau des marchés (DAM) à l'adresse : Immeuble G avant la date et l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis. - Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis. L'ouverture publique des plis aura lieu le Mardi 25 Octobre 2022 à 09:00 (heure locale) à la Salle d'ouverture de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat. L'ouverture des enveloppes sera faite en un seul temps. Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, prière de contacter l'entité d'achat Division Achats Industriels Spécifiques et de Support de la Direction Approvisionnement et Marchés à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - CP 10220 - Rabat - Fax : (+212) 05 37 66 72 20. Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onee.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)
N°7448/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.R.E.H
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° : 89/2022/INDH/PAZ
Le 25 Octobre 2022 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire général de La Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants : Etudes architecturales et suivi des travaux pour la création de 78 unités préscolaires au niveau des com-

munes territoriales relevant de la Province d'Azilal. •Lot 1: Création de 26 unités préscolaires au niveau des communes : Bzou, Taounza, Bni Hassan, Tabia, Founjema, Ououla, Ait Mjden, Tamda Noumercide et Bine El Ouidane, Province d'Azilal. •Lot 2: Création de 26 unités préscolaires au niveau des communes : Tillouguite, Tabarouchte, Ait Mazigh, Taglefte, Ait Oukabil, Anergui, Zaouiati Ahansal, Agoudi N'lkheir, Moulay Aissa Ben Driss, Province d'Azilal. •Lot 3: Création de 26 unités préscolaires : Ait Taguella, Ait M'hamed, Ait Bououlli, Tifni, Sidi Boukhlief, Ait Blal, Anzou, Sidi Yaouab, Ait Tamilil, Ait Oumdis, Province d'Azilal. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : •Lot 1 : Six millions deux cent vingt mille dirhams, 00 Cts (6.220.000,00 DH HT). •Lot 2 : Cinq millions huit cent vingt mille dirhams, 00 Cts (5.820.000,00 DH HT) •Lot 3 : Six millions quatre cent vingt mille dirhams, 00 Cts (6.420.000,00 DH HT). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 10,101et 102 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :

==> Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; ==> Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ==> Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ; ==> Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation architecturale.
N°7449/PA
Royaume du Maroc Ministère de l'intérieur Région Tanger Tétouan Al-Hoceima Province d'Al-Hoceima Commune Beni Ammart AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 02 /2022 Le sera procédé le 31 /10/2022 à 11 H au siège de la Commune Beni Ammart provincial al hoceima , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour objet LOCATION DES BOUTIQUES DU COMPLEXE COMMERCIAL à la Commune Beni Ammart province Al-Hoceima L'estimation mensuelle de chaque boutique est fixée au montant de trois cent dirhame (300.00 dh). La caution provisoire est fixée au montant de neuf cent dirhams (900.00 dh) Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des régies des recettes de la commune ,il peut également être télécharger a partir du portail des marches de l'état / www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents peuvent : - Soit déposer leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune . - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité - Soit déposé par voie électronique dans le portail de l'état www.marchespublics.gov.ma - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis Les pieces justificatives à fournir sont définies à l'article n° 7 et 8 du cps.
N°7450/PA

TOP FUSION S.A.R.L AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte S.S.P en date du 31/08/2022, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : « TOP FUSION » SARL. La société a pour objet au Maroc et dans tout pays : Fonderie en général; Produire des pièces métalliques par procédés de formage, de fusion de métaux, ou de collage. Durée : 99 ans. Capital social : Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100 000,00 dhs) Mr OUBELLA ABDELHAK (400 parts) et Mr ABOUFARIES MOUAD (300 parts) et Mr BOULHILT MOHAMMED (300 parts) Année sociale commence le 01/01 et finit le31/12. Gérance : Mr OUBELLA ABDELHAK, titulaire de la CIN N°B730409. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 29/09/2022 sous le N° 556857 du Registre de Commerce.
N°7451/PA

المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة السلطان مولاي سليمان
الدراسة العليا للتكنولوجيا - الفقه بن صلاح

إعلان عن إجراء مباراة لتوظيف أستاذ (01) للتعليم العالي مساعد

تتم الدراسة العليا للتكنولوجيا بالفقه بن صلاح مباراة لتوظيف أستاذ (01) للتعليم العالي مساعد في التخصص التالي:

التخصص	تاريخ 31 أكتوبر 2022	عدد المقاصب
الهندسة الكيميائية	31 أكتوبر 2022	01

تفتح المباراة في وجه المرشحين من حملة البكالوريا أو دكتوراه الدولة أو أية شهادة معترف بمصطلحها لإحداثها والبالغين من العمر 45 سنة على الأكثر لغیر المواطنين.

يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :

- طلب خطي موجه لتسديد مدير الدراسة العليا للتكنولوجيا بالفقه بن صلاح.
- نسخان من رسم الولاية حديثة العهد.
- نسخان من بطاقة التعريف الوطنية.
- خمس نسخ من الشهادات المحصل عليها.
- خمس نسخ من قرار المسابقة العلمية مسلم من طرف وزارة التعليم العالي والبحث العلمي وتكون الأثر.
- خمس نسخ من أطروحة البكالوريا.
- خمس نسخ من مجموع أعمال البحث التي قام بها المرشح بصفة شخصية أو بالتعاون (مقالات أو مؤلفات أو دراسات ماوراء البحار).
- خمس نسخ من السيرة الذاتية للمرشح.
- طرفان بحدلتان طلبعا بورتينا ورسم وعتون المرشح.
- ترخيص إداري لإجازة المباراة بالنسبة للمرشحين المواطنين.

ملاحظات هامة :

- على الراغبين في إجازة هذه المباراة التسجيل وإيداع ملفات الترشيح وجوبا عبر البوابة الإلكترونية للجامعة : <http://econcours.unsm.ac.ma> وذلك قبل تاريخ 2022/10/16.
- مثلث لوائح المرشحين المقبولين لإجازة الاختبارات الشفوية على بوابة التشغيل العمومي www.emplci-public.com وعلى البوابة الإلكترونية للدراسة ويحذر نشر اللوائح بمثابة استعانة لإجازة الاختبارات.
- يجب على المرشحين المقبولين لإجازة الاختبار الشفوي الالتزام بوضع الوثائق المشار إليها أعلاه لدى مصلحة الموارد البشرية والدراسة العليا للتكنولوجيا بالفقه بن صلاح، وذلك قبل إجازة الاختبارات الشفوية.
- ينطبق كل ملف ناقص.

N°7452/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) BRANCHE EAU
DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET MARCHES

Réalisation du rapprochement de l'inventaire physique avec les données comptables du patrimoine de l'ONEE-Branche eau

Avis d'Appel d'offres Ouvert N° : 40/DAM/S/2022

Avis de report

Il est porté à la connaissance des sociétés intéressées par l'appel d'offres susmentionné que :

- ✓ La date de remise des offres et la date d'ouverture des plis, initialement prévues le Mardi 04 Octobre 2022 à 10:00 sont reportées au Mardi 18 Octobre 2022 à 11h30 (heure locale).

N°7453/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Serrat
SG/D.B.M.R.H./S.M
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 04/CA.PRDTS/2022
Le 25/10/2022 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Serrat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II Serrat, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : La conception et le suivi des travaux de construction d'un centre d'hémodialyse à la commune Oulad Mrah - Province de Serrat
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à la division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Serrat service des marchés, (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Serrat), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 2.666.000,00 dhs HT (deux millions six cent soixante six mille DH HT).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux des marchés de la division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Serrat (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Serrat) ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Il est prévu une visite des lieux le : 13/10/2022 à 11 heures.
Lieu de rencontre : Pachaik Oulad Mrah
L'admission des architectes est conditionnée par la présence personnelle à la visite des lieux. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale
N°7454/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SAËL
COMMUNE D'AMEUR
SERVICE DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTES SUR OFFRES DE PRIX
N°02/CA/2022
Le 27/10/2022, à 11 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune d'Amieur sis à brahma route azouzi - à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à l'ACQUISITION DE CAISSONS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERS AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AMEUR - PREFECTURE DE SAËL.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des

d'AMEUR sis à Brahma route Azouzi. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 5 000,00 dh (Cinq Mille Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 99 600,00 dhs (quatre vingt dix neuf mille six cent dirhams TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'ameur sis à brahma route azouzi
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 10 du règlement de consultation.
N°7455/PA

COOPERATIVE
TALMAST DOUAR
AIT BAZI CT TIFNI
PROVINCE D'AZILAL
Avis d'appel
d'offres ouvert
N° 01/2022/COOP/T
Le 24/10/2022 à onze heures du matin, il sera procédé au siège de la Coopérative Talmaست sise au douar Ait Bazi, Commune Tifni, Province d'Azilal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix : achat des équipements pour une unité de production et valorisation des olives.
Le dossier de demande d'offres peut être retiré de la coopérative TALMAST
Le cautionnement provisoire est fixé à vingt mille dirhams (20.000,00).
Le Coût d'estimation des prestations est fixé par le maître d'ouvrage à Deux Cent Quarante Six Mille Dirhams; 00 Centimes (246.000,00).
Le contenu de la prestation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs enveloppes en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :
Coopérative TALMAST Douar Ait Bazi CT Tifni Province d'Azilal.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau du président de ladite coopérative.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance et avant ouverture des plis - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 08 du règlement de consultation.
N°7456/PA

YAMO NEGOCE
SARL AU
Cession des parts sociales
Changement de l'objet
social Changement
de la dénomination
I-Selon la décision de l'assemblée unique en date du 17/08/2022 de la Société « NEGOCE YAJO SARL AU », et selon les clauses mentionnées sur les statuts il a été Décidé : - Changement de la dénomination commerciale de « NEGOCE YAJO » par la nouvelle dénomination commerciale «YAMO NEGOCE».
- La Cession de Mille (1000) parts sociales de Mr. HASSAN JOURMARI d'une valeur nominale de Cent dirhams (100,00) chacune à Mr. MOHAMED BOUYFAR C.I.N N° AE134345.
- La démission du gérant associé unique M. JOURMARI HASSAN et la nomination d'un nouveau gérant M. MOHAMED BOUYFAR.
- Changement de l'objet social de la société à savoir : VENTE EN DETAIL DES PRODUITS ALIMENTAIRES, MARCHAND EFFETUANT IMPORT ET EXPORT, COMMERCE NEGOCE, par la nouvelle activité sera exercer : VENTE EN DETAIL DES PRODUITS ALIMENTAIRES.
- Refont des statuts
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du Tribunal de Commerce de CasablancaLe28/09/2022 sous le N° 8390701.
III- Le déclaration de modification de ladite société a été effectuée au 28/09/2022, sous le N°495393.
N°7457/PA

YATIB PROMO
SARL AU
Cession des parts sociales
I-Selon Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/07/2022 de la société « YATIB PROMO SARL AU », et selon les clauses mentionnées sur les statuts il a été décidé : - La Cession de cinq cent (500) parts sociales de Mr. AHMED EL MOUADDEN d'une valeur nominale de (100) Cent dirhams chacune à Mr. ABDELLAH YATIB.
- Transformation de la forme juridique du SARL au SARL AU. - Nomination de Mr. ABDELLAH YATIB, En qualité de gérant associé unique avec la signature sociale unique.
- Démission de Mr. AHMED EL MOUADDEN En qualité de cogérants associés.
- Refont des statuts
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du Tribunal de Commerce de CasablancaLe28/09/2022 sous le N° 8390701.
III- Le déclaration de modification de ladite société a été effectuée au 28/09/2022, sous le N°422075.
N°7458/PA

ITISSALAT AL-MAGHRIB
DIRECTION REGIONALE
D'AGADIR
AVIS DE CONSULTATION
Le Directeur Régional d'Issalât Al Maghrib Agadir recevra jusqu'au Mercredi 19 octobre 2022 à 16 heures dernier délai, au bureau d'ordre de la Division Administrative et Financière, sise Avenue Hassan Ier, les offres relatives à : Consultation Ouverte N°39/DRA/2022/ PR 599708
« Travaux de Génie Civil

dans les réseaux d'accès et de transmission au niveau des Délégations Commerciales de la DR Agadir » :
Lot n°1 : Délégation Commerciale Agadir _ Secteur Agadir
Lot n°2 : Délégation Commerciale Agadir _ Secteur Inzegane - Ait Melloul
Lot n°3 : Délégation Commerciale Taroudant
Lot n°4 : Délégation Commerciale Guelmim
Lot n°5 : Délégation Commerciale Laïyoune
Les conditions de soumission ainsi que les modalités de participation sont consignées dans le cahier des charges. Les cahiers des charges sont disponibles à la Direction Régionale /Division Administrative et Financière/Service Achats et Logistique sise Avenue Hassan Ier Agadir. Tél : 05 28 22 30 40 / Fax : 05 28 22 14 14.
L'examen des offres administratives et techniques en séance non publique.
Les soumissionnaires retenus seront invités, par écrit pour assister à l'ouverture des plis financiers, en séance publique
N°7459/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
SECRETARIAT GENERAL D.B.M.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTES
Le 27/10/2022, il sera procédé dans les bureaux du secrétariat général de la Province d'El Kelaâ des Sraghna.(Salle El Abdelmoula Abdelouahab) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix :
• 27/2022/INDH A: 10.H. TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DES ENFANTS EN SITUATION PRECAIRE A LA VILLE ATTAOUJA.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60 000,00 DHS (Soixante

Mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme
De : 3 641 170,80 DHS (Trois Millions Six Cent Quarante et Un Mille Cent Soixante Dix Dhs et Quatre Vingt Cts.).
Les dossiers de l'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.
- Soit les remettre au président de la commission de l'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
- Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :
Secteur : A
Classe : 3
Qualification : A2
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que

prévu par le règlement de la consultation.
N°7461/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région de L'Oriental
Province de Taourirt
Secrétaire Général
Division de l'Urbanisme et de l'Environnement
ARRETE GUBERNATORIAL N°71 EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2022
ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DU PROJET DE TRAITEMENT DES REJETS LIQUIDES DES UNITES DE TRITURATION DES OLIVES DANS LES COMMUNES D'EL AIOUNE SIDI MELLOUK ET AIN LAHJER / PROVINCE DE TAOURIRT
PRESENTE PAR L'AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE MOULOUYA
En vertu de l'arrêté émis par le Gouverneur de la Province Taourirt sous le N°71 du 27/09/2022.
Il sera procédé aux communes d'El Aïoune Sidi Mellouk et Ain Lahjer, à l'ouverture d'une enquête publique durant 20 jours à partir du vendredi 14 Octobre 2022au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de dépollution et conception d'un système de traitement des rejets liquides des unités de trituration des olives dans les communes d'El Aïoune Sidi Mellouk et Ain Lahjer, ce projet sera développé par l'Agence du Bassin Hydraulique de Moulouya.
Le dossier de l'enquête publique est déposé avec l'arrêté Gubernatorial ainsi que le registre mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions relatives au projet aux sièges des communes d'El Aïoune Sidi Mellouk et Ain Lahjerpendant 20 jours, la période de l'enquête publique.
N°7460/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MEDJOUNA
COMMUNE MEJAJATIA OULED TALEB
DIRECTION DESSERVICES

Avis d'appel d'offres ouvert n° 07, 08 et 09/C.M.G.T/2022
pour l'exploitation de « souk khmiss-medjouna ».

Le Mercredi 02 Novembre 2022 à dix heures il sera procédé dans le bureau du président de la commune mejajotiaouledaleb à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'exploitation du souk khmiss-medjouna ».
-Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la commune mejajotiaouledaleb, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma
- la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics .
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique de la commune.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives des concurrents sont celles prévues par les articles 4 et 5 du règlement de consultation.

N° d'A.O	Désignation de la prestation	Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	L'estimation du coût de la prestation est de
07CMOT/2021	PARKING Khmissmedjouna	100 000,00 dirhams	207 030,31 dirhams
08CMOT/2021	Marché et lieux de vente publique	200 000,00 dirhams	804 121,21 dirhams
09CMOT/2021	Marché aux bestiaux	200 000,00 dirhams	151 567,27 dirhams

N°7462/PA

Sport

Dénouement attendu entre l'OL et le milliardaire américain Textor



Après 37 ans à la tête de l'Olympique lyonnais, Jean-Michel Aulas doit officiellement passer la main vendredi avec le rachat attendu de la quasi-totalité des parts d'OL Groupe par le milliardaire américain John Textor, point final des négociations débutées le 20 juin dernier.

L'annonce sur cette prise de contrôle valorisée à près de 800 millions d'euros est attendue vendredi après la clôture de la Bourse.

Selon une source proche du dossier, l'opération de "closing" suit son cours normalement mais une annonce différée de quelques jours n'est pas non plus à exclure, comme c'est parfois le cas

dans les transactions de ce niveau, sans toutefois remettre en cause la cession.

Dès lors, au travers de la société Eagle Football Holdings LLC, John Textor, déjà présent au capital du club londonien de Crystal Palace et actionnaire majoritaire de Botafogo (1ère div. brésilienne) et du RWD Molenbeek (2e div. belge), deviendra le nouveau patron de l'Olympique lyonnais, actuel 6e de Ligue 1.

L'Américain va acquérir, comme annoncé par OL Groupe, la totalité des actions et la moitié des Osranes (obligations convertibles en actions pour financer la construction du Groupama stadium) détenues par Holnest - la holding de la famille Aulas -, plus la totalité

des actions et des Osranes détenues par Pathé (Jérôme Seydoux) et le fonds d'investissement chinois IDG Capitals.

Holnest détient 27,72% du capital. Pathé et IDG qui ont respectivement 19,36% et 19,85% avaient annoncé le 9 mars dernier vouloir céder leurs parts en mandatant pour cela la banque Raine.

Au final, John Textor et son groupe détiendront 90% des parts sociales. L'accord prévoit également une augmentation de capital de 86 millions d'euros destinée au désendettement et, pour une autre partie, au secteur sportif.

Par la suite, Eagle Football et Holnest ont prévu de lancer d'ici novembre une OPA sur les actions restantes au prix de trois euros par action et 265,57

euros par Osrane. Ces deux acteurs resteraient les deux seuls actionnaires d'OL Groupe, qui sortirait de la cotation en Bourse.

Pour financer l'opération, John Textor (56 ans) ne vient pas seul. L'homme d'affaires américain s'est appuyé sur des investisseurs comme James Salter (propriétaire d'une trentaine de marques comme Reebok et Sports Illustrated) et Bill Foley (patron du club de hockey de Las Vegas).

"L'accord signé est un accord ferme sans conditions suspensives depuis le début" a insisté, confiant, Jean-Michel Aulas (73 ans), dans un entretien accordé au quotidien L'Equipe, le 21 septembre en réponse à des questions sur

la finalisation des négociations exclusives.

Les doutes sont nés, notamment, après que la part de financement de Foley, à travers une ligne de crédit qu'il détenait pour garantir l'opération, a été refusée par les banques.

À la suite de cela, un nouvel investisseur très puissant s'est engagé dans le financement du rachat de l'OL aux côtés de Textor: Ares Credit Group, l'une des quatre unités de la société d'investissement alternatif américaine Ares Management Corporation, qui a pris en 2021 une participation dans l'Atlético Madrid.

Représentant d'Ares Credit Group, Mark Affolter était notamment présent aux côtés du candidat reprenneur à l'occasion du match Lyon-Paris Saint-Germain (0-1), le 18 septembre à Décines-Charpieu.

Une fois le "closing" entériné, l'OL deviendra le onzième club français racheté par un investisseur étranger. Jean-Michel Aulas restera président exécutif du club rhodanien qu'il a guidé vers sept titres consécutifs en L1 (2002-2008) et deux demi-finales de Ligue des Champions (2010, 2020), dans le cadre d'un contrat de trois ans passé avec le nouveau propriétaire.

Sa rémunération annuelle serait de deux millions d'euros, selon plusieurs médias.

Fleuron du sport-spectacle en France, OL Groupe contrôle les équipes femmes et hommes de l'OL, le club de football féminin américain OL Reign et un tiers du capital du club de basket de l'Asvel Lyon-Villeurbanne (Elite).

Elle est propriétaire du Groupama Stadium et s'est engagée dans la construction d'une Arena multifonctions de 12.000 places sur le site d'OL Vallée, dont l'inauguration est attendue pour l'automne 2023.

Pour Thierry Henry, la VAR tue la joie du jeu

L'ancien international français Thierry Henry estime que faire appel à la VAR (vidéo assistance à l'arbitrage) lors des matches de football prend trop de temps, ne fait qu'augmenter les controverses et "tue la joie du jeu".

Interrogé lors de la "Leaders Week sport business" qui réunit plus de 3.000 des plus hauts dirigeants de l'industrie mondiale du sport, du 26 au 29 septembre à Londres, Thierry Henry a précisé qu'il n'avait rien contre la technologie en général, mais qu'il était contrarié par la perte de temps lors des visionnages, en comparaison avec d'autres sports.

L'ancien joueur de 45 ans considère en outre que la VAR crée de nouvelles controverses sur les décisions arbitrales au lieu de les réduire.

"Dans le football nous sommes toujours en re-

tard, nous avons tellement à apprendre, a-t-il regretté. Ce que je peux voir dans le football américain, le rugby, le cricket, le tennis, c'est que (les décisions) sont instantanées".

Aujourd'hui consultant à la télévision et entraîneur-adjoint de l'équipe de Belgique, Henry s'est voulu plus précis: "Ce qui m'agace avec la VAR, c'est qu'elle n'est pas assez rapide. Ensuite, il s'agit toujours de la décision de quelqu'un qui se trouve dans un camion ou ailleurs, car ce n'est pas la VAR qui décide. La VAR ne fait que rappeler la situation".

Enfin, faire appel à la VAR empêche toute célébration spontanée en cas de but, selon le buteur historique d'Arsenal: maintenant "après avoir marqué, vous ne savez même pas si vous devez sauter de joie. Est-ce que je saute? Est-ce que je fais la fête? Est-ce que je ne fais pas la fête? Cela tue la joie du jeu" a-t-il déploré.

L'Inter annonce une perte de 140 millions d'euros en 2021-2022

L'Inter Milan a annoncé mercredi avoir enregistré des pertes s'élevant à 140 millions d'euros lors de la saison 2021-22, en diminution par rapport à l'exercice précédent marqué par les conséquences de la crise du Covid-19.

Lors de la saison 2020-21, le club de Série A, propriété du groupe chinois Suning, avait affiché des pertes record de 245 millions d'euros.

Ce nouveau déficit, explique le club, est lié aux répercussions de la crise sanitaire principalement lors de la première moitié de la saison dernière.

En 2021-2022, l'Inter a par ailleurs enregistré une progression de son chiffre d'affaires à 439,6 millions d'euros, 75 mil-

lions de plus que sur la saison 2020-2021.

Selon le club milanais, "le propriétaire (chinois de l'Inter) a déjà officiellement exprimé son engagement à soutenir le groupe" en couvrant les pertes.

"Les deux principaux objectifs du club restent inébranlables: maintenir la compétitivité de l'équipe au plus haut niveau dans toutes les compétitions et renforcer sa position financière", selon l'Inter.

Vendredi, un autre ténor de la Série A, la Juventus Turin, avait annoncé que ses comptes restaient dans le rouge pour la cinquième année consécutive après avoir enregistré une perte record de 254,3 millions d'euros la saison passée.

Rude épreuve fédérale pour le Raja

ASFAR-DHJ en prologue de la 4^{ème} journée de la Botola



Après une trêve d'un peu moins d'une quinzaine de jours pour laisser place au déroulement des matches de la fenêtre internationale de l'EN, la Botola Pro D1 reprend, en cette fin de semaine, ses droits pour le compte de la quatrième journée.

Le prologue de cette manche est prévu ce soir avec la programmation de deux matches faute de trois suite au report de l'affiche WAC-RSB. Un ajournement expliqué dans un communiqué laconique de la LNFP (Ligue nationale de football professionnelle) par «une demande des autorités locales», apparemment ne voulant pas voir le choc entre le WAC-RSB se tenir avant la confronta-

tion SCCM-Raja.

A propos de cette rencontre dont le coup d'envoi sera donné à partir de 20h30 au stade Bachir à Mohammedia, elle s'annonce sous de bons auspices. Le Chabab, qui a démarré le championnat du bon pied mais qui reste sur une défaite concédée à El Jadida, aura à cœur de rectifier le tir en accueillant des Verts qui, eux, n'ont fait que dans les contre-performances jusqu'ici : deux nuls à la maison et une défaite en déplacement. Des contre-performances qui ont précipité le départ de l'entraîneur tunisien Fouzi Benzarti supplé par son compatriote Moundir Kbir qui voudrait entamer l'exercice sur une bonne note.

Sur le papier, ça sera un match

à placer sous le signe de l'équilibre, contrairement à la rencontre qui ouvrera le bal de cette journée entre l'ASFAR et le DHJ, prévue à 16 heures au complexe Moulay Abdellah à Rabat.

Les Militaires, auréolés par leur qualification au second tour préliminaire en Coupe de la Confédération et leur entame satisfaisante en Botola, sont bien placés pour aligner une troisième victoire devant des Jdidis qui tâcheront certainement de vendre cher leur scalpe.

Cette journée devra se poursuivre samedi avec les matches OCS-IRT et JSS-OCK, sachant que l'équipe de Soualem accueillera son adversaire du jour au stade Bachir.

Pour ce qui est des rencontres dominicales, la LNFP a décidé que le match FUS-MAS aura lieu au grand stade de Marrakech, et ce pour éviter le déplacement des supporters fassis à Rabat de crainte qu'il y ait des affrontements entre eux et leurs homologues de l'ASFAR.

Les trois derniers matches ne manqueront pas d'attrait, à commencer par le sommet WAC-RSB, ou encore MAT-UST et HUSAMCO.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que deux matches comptant pour la quatrième journée de la Botola D2 auront lieu ce vendredi à 17 heures, à savoir CJBG-CAYB et USMO-RAC.

Mohamed Bouarab

Imrân Louza prolonge à Watford

L'international marocain Imrân Louza a prolongé son bail avec Watford jusqu'en 2028, a annoncé mercredi le club anglais qui s'est voulu rassurant sur le retour de blessure prochain du milieu de terrain. "Le joueur de 23 ans est la dernière star de l'équipe première à s'engager à long terme avec les Hornets, l'international marocain ayant signé un nouveau contrat jusqu'à l'été 2028", a précisé le club sur son site internet.

Malgré la relégation du club en Championship (D2) la saison dernière, Louza a montré un niveau intéressant après avoir rejoint Watford en provenance de Nantes en juin 2021, jouant à 22 reprises dans toutes les compétitions.

Le gaucher a impressionné les fidèles de Vicarage Road par sa qualité de passe, tandis que son intelligence footballistique et sa polyvalence l'ont aidé à devenir un joueur clé dans la seconde moitié de la saison 2021/22 où il a été titulaire à 11 reprises entre février et avril.

Après avoir manqué les quatre derniers matches de championnat de la saison dernière, Louza a subi une opération chirurgicale pour soigner une blessure au genou pendant l'été, et le programme de rééducation qui a suivi l'a empêché de participer à la saison actuelle.

Louza "se rapproche toutefois de son retour en compétition, après avoir progressivement augmenté son implication avec le reste de l'équipe première sur le terrain d'entraînement de London Colney", assure la formation de la banlieue nord de Londres.

CAN de handball-Dames

Le Maroc dans le groupe B

Le Maroc jouera dans le Groupe B aux côtés de la Tunisie, du Congo, de la Guinée et de l'Égypte, selon le tirage au sort de la 25^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations féminine seniors de handball effectué mercredi soir à Dakar.

L'Angola, teneur du titre, affrontera dans le Groupe A la République démocratique du Congo (RDC), le Cap vert et l'Algérie.

Le Sénégal, pays organisateur qui accueille cette compétition, du 09 au 19 novembre prochain pour la première fois, jouera dans le Groupe C avec le Cameroun, Madagascar et la Côte d'Ivoire. La cérémonie de tirage au sort a été présidée par le ministre sénégalais des sports, Yankhoba Diatara, en présence du président de la Confédération africaine de handball (CAHB), Mansourou Arémou, du président de la Fédération sénégalaise de handball, Seydou Diouf, et de représentants des pays africains participant à cette 25^{ème} édition.

Les demi-finalistes de cette édition seront qualifiés à la prochaine Coupe du monde.

Voici le tirage au sort:

- Poule A: Angola, RDC, Cap vert, Algérie
- Poule B: Tunisie, Congo, Guinée, Maroc, Égypte
- Poule C: Cameroun, Sénégal, Madagascar, Côte d'Ivoire

L'EN de beach soccer bat le club sénégalais de Yoff

La sélection marocaine de beach-soccer a battu (5-3) l'équipe de Yoff de beach soccer, dans un match amical disputé mercredi à Dakar, dans le cadre de la préparation de l'équipe nationale à la prochaine Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de la discipline prévue au Mozambique. Après ce premier match contre Yoff, un

club du championnat de première division du Sénégal, la sélection nationale, qui a été logée dans le groupe A du premier tour de la prochaine Coupe d'Afrique des Nations, a joué une deuxième rencontre amicale jeudi contre l'APLN à Dakar.

Le Maroc, médaillé de bronze de la dernière édition de la CAN de Beach-soccer,

évoluera dans le groupe A, aux côtés du Mozambique, du Malawi, qui va prendre part à sa première CAN et du Nigeria, médaillé de bronze en 2015 et finaliste en 2016 et 2018.

La CAN-2022 de beach soccer se déroulera du 21 au 28 octobre prochain au Mozambique.

11^{ème} édition de la Course internationale 10 km de Marrakech

La 11^{ème} édition de la Course internationale 10 km de Marrakech aura lieu, le 2 octobre prochain, avec la participation d'athlètes professionnels et amateurs marocains et étrangers.

Cette manifestation sportive, dont le Royaume d'Arabie saoudite sera l'invité d'honneur, est organisée par l'Association Le Grand Atlas, avec le soutien de la Wilaya de la région de Marrakech-Safi, le Conseil de la région, le Conseil communal de Marrakech, et la Fédération Royale marocaine d'athlétisme (FRMA), et en collaboration avec "World Athletics", en plus d'acteurs institutionnels et privés, expliquent les organisateurs dans un communiqué.

La 11^{ème} édition de la Course interna-

tionale 10 km de Marrakech sera la première manifestation sportive au niveau des courses et marathons au titre de la nouvelle saison sportive 2022-2023, ajoute la même source, relevant que cet événement sportif coïncide avec le 40^{ème} anniversaire de la création de l'Association of International Marathons and Distance Races (AIMS), partenaire de cette manifestation annuelle.

La course sera ouverte devant les athlètes professionnels et amateurs issus du Maroc et de l'étranger, dans un circuit environnemental sportif dans la Cité ocre, permettant de découvrir le patrimoine naturel et historique de Marrakech, lit-on dans le communiqué. Lors de cette course, les organisateurs adopteront le système de poin-

tage électronique, ajoute la même source, indiquant que l'administration technique de la course sera confiée au Marocain Rachid Benmazzyane, membre de l'Association internationale des courses et marathons et doté d'une expérience de 39 manifestations sportives aux niveaux national et international, dont la dernière concerne la direction technique de la course internationale du Mexique en août dernier.

Les vainqueurs des premières positions empocheront des récompenses financières motivantes à même d'inciter les athlètes à réaliser de bonnes performances dans cette compétition internationale devenue un rendez-vous annuel dans l'agenda des courses nationales et internationales.

En Ecosse, les pêcheurs désespèrent face à la disparition des saumons sauvages

Au milieu des rapides de la Spey, un bruissement métallique se fait entendre: Ian Gordon lance sa ligne, puis attend qu'un poisson morde à l'hameçon. En vain: les rivières écossaises se dépeuplent de leurs fameux saumons sauvages.

Pêcheurs et associations écologiques tirent la sonnette d'alarme face aux effets du réchauffement climatique, de la déforestation et de la prolifération de parasites. "J'ai commencé à pêcher ici dans les années 70, quand j'étais gamin", explique à l'AFP Ian Gordon. "Et à l'époque, pas besoin d'attendre longtemps pour remonter un beau saumon!"

Le nombre de "poissons a commencé à diminuer entre le milieu des années 80 et la fin des années 90", affirme-t-il, "aujourd'hui il ne reste qu'environ 20% des poissons" présents à l'époque.

Auparavant, des centaines de milliers de jeunes saumoneaux atlantiques voyageaient chaque année à travers les fleuves écossais pour rejoindre l'océan. Un quart d'entre eux revenait ensuite pondre dans leurs eaux natales, contre seulement 4% aujourd'hui, selon le Comité de pêche de la Spey.

Pour l'ensemble de l'Ecosse, où les pêcheurs à la ligne sont obligés par un

code de la protection de l'environnement de relâcher leurs trophées, 35.693 prises ont été comptabilisées en 2021, soit le plus bas chiffre depuis le début de ces tristes records.

Un bilan "cohérent avec le déclin général du nombre de saumons revenant en Ecosse", a estimé en juin un rapport du gouvernement écossais.

Pour les pêcheurs comme Ian Gordon, cela tient en partie à la surpêche du hareng, espèce sur laquelle repose "tout un écosystème" au Royaume-Uni. Faute de hareng, c'est désormais le saumon arrivant dans l'océan qui devient la proie des plus gros que lui.

"On a un vrai problème dans l'océan. Et le changement climatique est bien entendu le premier facteur", ajoute Andrew Graham-Stewart, directeur de l'Association Wildfish Scotland. "On ne peut pas faire grand-chose", soupire-t-il, sondant depuis un pont aux abords de Bonar Bridge les profondeurs de la Spey.

"Quand les poissons arrivent dans la mer, ils ne trouvent clairement pas toute la nourriture dont ils ont besoin", ajoute-t-il. Selon lui, c'est notamment dû au manque d'arbres en amont des rivières écossaises, l'Ecosse ayant perdu "sans doute 95%" de ses forêts ces derniers siècles à cause des guerres, de l'in-



dustrialisation et de l'agriculture.

Les forêts contribuent à apporter de l'ombre aux espèces marines et ralentissent le ruissellement des eaux de montagne, assurant un flux plus constant tout au long de l'année. Le tout permet à l'eau de rester "relativement froide, et les saumons ont besoin de fraîcheur

pour survivre et se développer", explique M. Graham-Stewart.

Certaines organisations ont décidé d'agir. La Fondation du fleuve Dee et le Comité de pêche du district de Dee ont ainsi planté depuis 2013 plus de 200.000 arbres le long de la rivière, visant même un million d'ici 2035.

En 2016, des groupes locaux ont enlevé de la rivière Carron un barrage en béton vieux d'un siècle, permettant ainsi à l'eau de s'écouler et de faciliter le chemin aux saumons.

Mais cela ne règle pas tout pour Andrew Graham-Stewart, qui accuse aussi les élevages intensifs des îles écossaises et des Highlands de jouer un rôle "énorme" dans la disparition du saumon sauvage, en propageant notamment les poux de mer.

La concentration de millions de poissons dans de petits bassins favorise en effet le développement des parasites, explique-t-il. Le poux de mer se propage ensuite aux saumons sauvages, qui finissent mangés vivants par le parasite.

Les fermes piscicoles réfutent ces accusations, affirmant que protéger l'environnement et veiller à la santé des poissons est fondamental dans leurs activités. Après une longue session à jeter ses hameçons dans la Spey, Ian Gordon repart bredouille. Retirant ses bottes imperméables et fixant sa canne à pêche sur le toit de sa voiture, il estime que les saumons "donnent un bon indicateur pour savoir si la mer est en bon état ou non": "La maintenant, ils nous disent +Attendez une minute les gars... Quelque chose ne tourne pas rond!+".

Recettes

Gratin de champignon au fromage



Ingrédients :

10 gros champignons blanc à farcir
2 boules de mozzarella
50g de beurre
3 cas d'huile d'olive
3 cas de bouillon de viande (eau + knorr)
1 brique de crème liquide
1cas de crème fraîche
1 cas de sauce line maizena
Sel, Poivre, Paprika
Gruyère râpé
Marjolaine

Préparation:

Commencez par nettoyez les champi-

gnon et retirez les pieds. Faire revenir dans le beurre et l'huile mélanger,

Couvrir pour laisser évaporer, retourner et saumoner.

Retirez en réservant le jus qui reste, placez les champignons dans le plat beurré, les farcir de gros morceaux de mozzarella.

Dans une casserole mélangez les crèmes à petit feu, le jus des champignons, le bouillon, la sauce line, les épices, retirez du feu et versez sur

les champignons, saupoudrez de gruyère râpé et de marjolaine.

Enfournez environ 20 minutes juste le temps de Gratin.

Servir chaud.

Le livre

La conviction absolue du grand chef de la police est qu'Arsène Lupin, ne pouvant aborder, se voyant perdu, épuisé de fatigue, a coulé peut-être volontairement. On cherche son cadavre. Quel but poursuivait Arsène Lupin en attaquant le yacht de M. Mac Allermey ? M. Mac Allermey, qui n'était pas à bord au moment de l'attaque, déclare l'ignorer. Le célèbre policier français Ganimard l'ignore également, mais il ne croit pas, lui, à la mort du célèbre aventurier. Patricia avait lu ces lignes avec une très vive émotion, qui devint de l'angoisse quand il fut question de la disparition d'Arsène Lupin et de sa mort probable. Mais, bientôt, elle secoua la tête et sourit : Arsène Lupin finir ainsi... Arsène Lupin noyé... Impossible. L'inspecteur Ganimard avait raison... «Que dois-je faire ? se demanda alors la jeune femme. Attendre encore ici ? Ou bien débarquer ? Où Lupin compte-t-il me retrouver ? Et me retrouvera-t-il jamais?... » et des larmes mouillèrent ses yeux.

Une heure passa encore... puis une autre... et une dernière édition du journal lui apporta de nouvelles informations qu'elle lut passionnément.

Le journal disait ceci : «On vient de trouver Mac Allermey junior, dans son bureau directorial de Allô-Police, attaché sur un fauteuil et bâillonné ; son coffre-fort forcé avait été vidé d'une somme de 1,500 dollars, que remplaçait cette courte missive : «L'argent sera intégralement remboursé. J'ai dû retenir et payer ma place sur le Normandie, où j'organise, pour le retour, une soirée de prestidigitation avec démonstrations pratiques sur les montres et portefeuilles des passagers. A. L. »

«En face de Mac Allermey junior, et comme en conversation avec lui, était assis dans un autre fauteuil l'inspecteur principal Ganimard, en caleçon et gilet de flanelle, et également ligoté et



bâillonné. Il a déclaré, sans vouloir s'expliquer davantage, qu'Arsène Lupin lui avait pris ses vêtements pour s'en revêtir et fuir ainsi déguisé.

M. Henry Mac Allermey n'a voulu faire aucune déclaration. Pourquoi ce silence ? Quelles menaces fit à ces deux victimes le redoutable aventurier ? Ayant lu, Patricia ne put s'empêcher de sourire avec un peu d'orgueil. Quel surhomme, ce Lupin ! Quelle audace !... Quelle maîtrise !... Mais à quoi bon, désormais, rester à bord ? Ce n'était pas là qu'un message de Lupin viendrait la chercher... En hâte, elle débarqua et prit un taxi qui la conduisit chez elle. Elle entra. L'appartement était tout rempli de fleurs. Un souper attendait, tout servi sur une table ronde et, près de la table, dans un fauteuil, d'où il se leva, un convive.

(A suivre)